



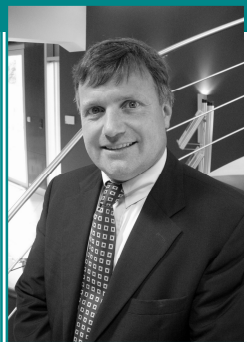
  
EVADIX

rapport financier annuel 2013

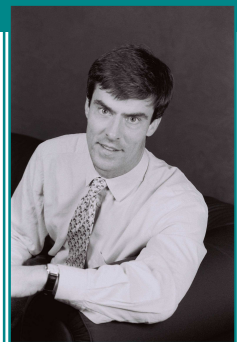
---



# MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pascal LEURQUIN,  
Administrateur délégué



Jean-François GOSSE (représentant AgroPellets sprl),  
Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

L'année 2013 s'est à nouveau inscrite dans un contexte économique très difficile pour le marché de l'imprimerie. D'un point de vue général, les volumes et le niveau de marge ont continué à baisser. Le groupe a donc continué à prendre les mesures et à mettre en œuvre les réorganisations qui s'imposent pour assurer sa pérennité.

En 2012, confrontée à la contraction continue de ses marchés, la filiale de marketing direct EVADIX DMS était sortie du périmètre de consolidation et s'était engagée en fin d'exercice dans un processus de transfert d'activité. En juin 2013, ses activités ont été reprises par EVADIX Bilog, seule société à avoir déposé une offre auprès du Tribunal de Commerce.

Casterman Printing (impression rotative offset) a évolué au cours de cet exercice 2013 dans un contexte tendu. Ce qui a amené la société à déposer, en mars 2014, une requête en réorganisation dans le cadre de la loi sur la continuité des entreprises. Cette requête a été acceptée par le Tribunal de commerce de Tournai, ouvrant une période de 6 mois durant laquelle, dans le cadre prévu par la loi, Casterman Printing conduit un plan de négociation avec ses créanciers et met en place les réorganisations nécessaires à la poursuite de ses activités.

Pour traverser ce contexte économique particulièrement difficile, les forces du groupe EVADIX demeurent la qualité de son expérience acquise et le professionnalisme de ses équipes.

Le Conseil d'Administration remercie l'ensemble des collaborateurs, actionnaires, clients, fournisseurs et autres partenaires du Groupe pour leur fidélité à son projet d'entreprise.

Pascal Leurquin

Jean-François Gosse



# SOMMAIRE

Aperçu des activités .....	
Synthèse des chiffres de l'exercice .....	
Structure & Gouvernance .....	
Déclaration de la personne responsable .....	
Commentaires sur les résultats annuels .....	
Comptes annuels consolidés .....	
<i>Comptes BNB</i> .....	
<i>Rapport de gestion</i> .....	
<i>Rapport du commissaire</i> .....	
Comptes annuels statutaires .....	
<i>Comptes BNB</i> .....	
<i>Rapport de gestion</i> .....	
<i>Rapport du commissaire</i> .....	
Règles d'évaluation .....	



# APERÇU DES ACTIVITÉS



## Une offre de productions intégrées

### Impression offset

- Impression sur presses rotatives offset 48, 72 et 96 pages et brochage pour les catalogues vpc, catalogues industriels, magazines, guides, brochures, dépliants publicitaires
- Production et routage de campagnes de marketing direct et de publicité : assemblage (en mise sous pli et sous film) et rapprochement de documents, personnalisations laser et jet d'encre, façonnage avec insertion d'objets et collage de cartes
- Solution de services de logistique et de distribution

### Impression flexo

- Impression en flexographie jusqu'à 8 couleurs sur papier, film polypropylène et polyéthylène pour les packagings, notamment alimentaires

### Extrusion polyéthylène

- Production de nombreuses formulations de film polyéthylène jusqu'à 3 couches





# SYNTHÈSE DES CHIFFRES DE L'EXERCICE

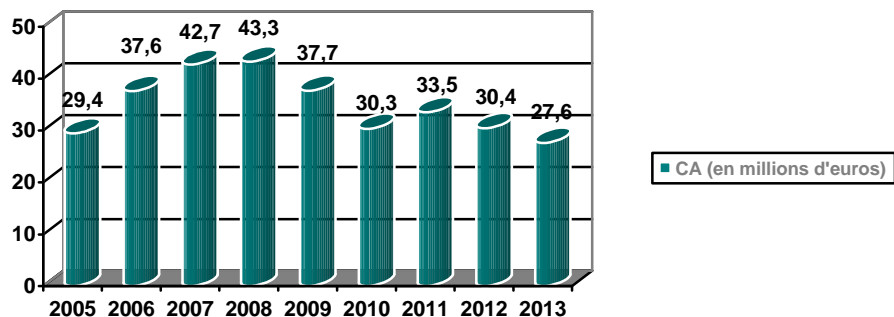
## Résultats annuels 2013

• <b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>27,6 millions d'euros (-9,5%)</b>
• <b>EBITDA* :</b>	<b>1,07 millions d'euros (-54,5%)</b>
• <b>Résultat net :</b>	<b>-489.000 euros</b>

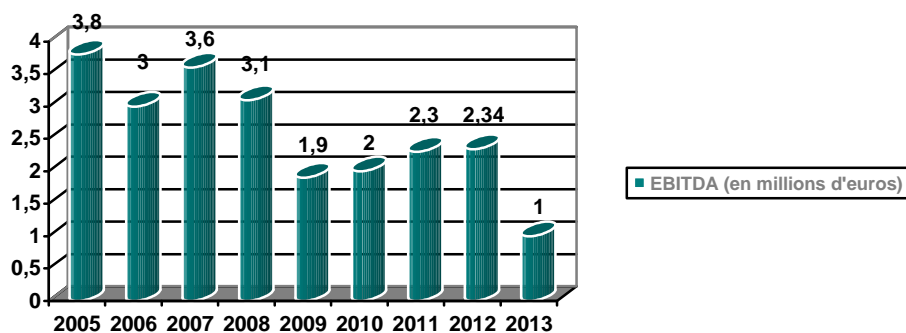
\* Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et provisions

# SYNTHÈSE DES CHIFFRES DE L'EXERCICE

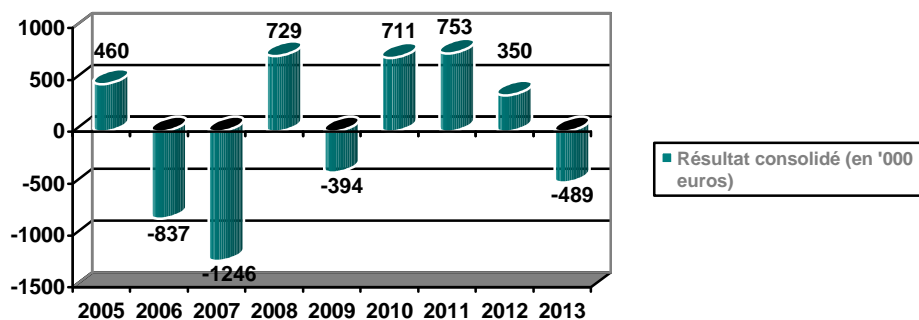
## Chiffre d'affaires net



## EBITDA



## Résultat net consolidé



# SYNTHÈSE DES CHIFFRES DE L'EXERCICE

<i>Compte de Résultats Consolidé (en 000 d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2013
<i>Exercice couvrant la période du</i>	<i>01/01 – 31/12 2012</i>	<i>01/01 – 31/12 2013</i>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>30.446</b>	<b>27.579</b>
<b>EBITDA<sup>1</sup></b>	<b>2.337</b>	<b>1.068</b>
Amortissements et réduction de valeur	-1.805	-1.799
Résultat d'exploitation	699	-504
Résultat financier	-562	-300
Résultat courant	138	-804
Résultat exceptionnel	165	259
Résultat avant impôts	303	-545
Impôts et impôts différés	48	57
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-292	0
Résultat consolidé	58	-489
Part du groupe dans le résultat consolidé	58,1	-488,6
<b>Bénéfice des entreprises consolidées</b>	<b>350</b>	<b>-489</b>
<i>Par Action (en euros)</i>		
Résultat consolidé par action	0,019	-0,16
<i>Comptes de bilan consolidé (en 000 d'euros)</i>		
Capitaux propres	8.400	7.726
Endettement financier à long terme (>1an)	3.079	2.370
Endettement financier net à court terme <sup>2</sup>	2.625	2.189

<sup>1</sup> EBITDA : Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et provisions

<sup>2</sup> Dettes financières échéant dans l'année, moins la trésorerie disponible





# structure & gouvernance

EVADIX



# STRUCTURE & GOUVERNANCE

## EVADIX SA

Quai Donat Casterman 71  
7500 Tournai  
BE 0467 731 030  
RPM Tournai  
Fonds propres : € 7,7 millions

## Chiffres clés consolidés 2013

Chiffre d'affaires	€ 27,6 millions
EBITDA	€ 1,07 millions
Perte des entreprises consolidées	€ -489.000
Collaborateurs au 31/12/2013*	204

\* Effectifs calculés en Equivalents Temps Plein Moyenne de l'année 2013 au 31/12/13

## Conseil d'Administration

- AgroPellets SPRL  
*représentée par Jean-François GOSSE*
- Pascal LEURQUIN
- The Next Limit SPRL  
*représentée par Didier de CONINCK*
- Roger MALCHAIR
- Crina IFTIMIA
- Jarinvest SPRL  
*représentée par Etienne VAN de KERCKHOVE*

Président - Administrateur indépendant

Administrateur délégué

Administrateur non exécutif

Administrateur exécutif

Administrateur exécutif

Administrateur indépendant

## Comité d'audit et de rémunération

- AgroPellets SPRL  
*représentée par Jean-François GOSSE*
- The Next Limit SPRL  
*représentée par Didier de CONINCK*
- Pascal LEURQUIN

Président

Membre

Invité permanent

## Filiales

### Belgique

Casterman Printing  
EVADIX Bilog  
Etibel International

### Roumanie

EVADIX EST  
EVADIX MPI  
EVADIX Labels

## Commissaire

RSM Réviseurs d'entreprises représenté par Bernard DE GRAND RY, Céline ARNAUD

# STRUCTURE & GOUVERNANCE

## Déclaration de participation importante conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes

Monsieur Pascal Leurquin, Monsieur Roger Malchair et Madame Dominique Alleman, actionnaires de EVADIX SA, ont co-signé une notification de participation importante au capital de la société en qualité de personnes agissant de concert et ayant conclu un accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote.

Cette notification à la CBFA a été signée le 7 mars 2011 et fait suite aux dépassements de seuil des participations individuelles de Monsieur Pascal Leurquin et Madame Dominique Alleman. Cette notification informe également que Monsieur Pascal Leurquin, qui détient seul plus de 30% des titres conférant le droit de vote, invoque l'article 74 §3 5° de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 et relatif aux offres publiques d'acquisition. Le public ne doit ainsi pas s'attendre à une OPA de la part de Monsieur Pascal Leurquin.

Le dénominateur du capital de la société est de 3.003.525 titres auquel sont attachés autant de droits de vote. Les participations des trois actionnaires co-signataires de la notification sont donc réparties comme suit :

<i>Détenteur de droit de vote</i>	<i>Nombre de droits de vote déclarés dans la notification précédente</i>	<i>Nombre de droits de vote actuel</i>	<i>Pourcentage de droits de vote actuel</i>
Pascal Leurquin	857.922	907.922	30,23%
Dominique Alleman	458.805	408.805	13,61%
Roger Malchair	320.100	320.100	10,66%
<i>Total</i>		1.636.827	54,50%

Aucun mouvement n'a été enregistré depuis le 07 mars 2011.



# STRUCTURE & GOUVERNANCE

Notification dans le cadre de l'article 74 de la loi du 1er avril 2007

---

Dénomination de l'émetteur des titres avec droit de vote détenus : EVADIX SA

Numéro d'identification : 0467-731-030

Identité du déclarant (personne physique) : Pascal LEURQUIN

Chaîne de contrôle : EVADIX SA > Pascal LEURQUIN

Action de concert :

Le déclarant est lié à une autre personne physique, Madame Dominique ALLEMAN

---

## **Situation au 1<sup>er</sup> septembre 2013**

Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus par le déclarant :

Nombre de titres avec droit de vote détenus : 907.922

Pourcentage : 30,23%

---

## **Evolution depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012**

Aucune

---

Notification adressée à la FSMA et publiée sur le site web de l'émetteur le 17.10.2013

# STRUCTURE & GOUVERNANCE

## Application des principes de Corporate Governance du Code Buisse

Evadix n'étant pas cotée sur un marché réglementé (au sens de l'article 4 du Code des Sociétés), elle a depuis 2006 continuellement développé et amélioré sa gouvernance en appliquant l'essentiel des recommandations formulées par les codes Buisse (I et II depuis 2009), notamment au niveau de la composition et du fonctionnement de son Conseil d'Administration :

1. Depuis 2006, le CA comporte au moins 50% d'administrateurs externes et souvent indépendants. Actuellement, le CA est composé de 3 administrateurs exécutifs et de 3 administrateurs indépendants dont le Président. Ces 3 administrateurs indépendants disposent d'expériences très complémentaires dans le développement et le management d'entreprises de tailles (10 à 600 personnes) et de secteurs variés. Ils apportent également l'expérience et la pratique acquise en tant que membres des CA d'autres entreprises. Plusieurs administrateurs indépendants sont par ailleurs membres et/ou actifs au sein de Guberna. Les administrateurs indépendants sont rémunérés. Un observateur de la Sogepa, partenaire financier de l'entreprise, participe à toutes les réunions du CA;

2. Le CA est particulièrement actif et se réunit de 5 à 8 fois par an suivant les nécessités, le taux de présence moyen des administrateurs est supérieur à 90% et les décisions du CA ont toujours, après concertation, été prises en consensus;

3. Le Président, administrateur indépendant, entretient des échanges réguliers avec l'administrateur délégué, prépare l'ordre du jour des réunions du CA avec lui, veille à la suffisante information préalable de tous les administrateurs et conduit effectivement les réunions.

4. Un reporting financier très détaillé a été développé par le management et est appliqué pour toutes les filiales du groupe. Il est systématiquement communiqué aux administrateurs ainsi que les budgets prévisionnels établis dans le même format. Des notes qualitatives préparées par l'administrateur délégué complètent ces informations si nécessaire en fonction des sujets à l'ordre du jour des réunions du CA;

5. Les PV des réunions du CA, préparés par le directeur administratif qui fait également office de secrétaire général et assiste aux réunions du CA, sont toujours suffisamment explicites au niveau du résumé des discussions et des décisions prises;

6. Le CA a constitué un Comité d'Audit, également compétent en matière de nomination et de rémunération, qui dispose de sa propre charte et qui comporte toujours une majorité d'administrateurs indépendants disposant des compétences adéquates. Ce comité se réunit notamment deux fois par an avec les réviseurs et évalue avec ceux-ci la politique de gestion des risques et la qualité du contrôle interne. Ce comité consacre aussi une réunion annuelle aux nominations et aux rémunérations des principaux managers du groupe.





# DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Je soussigné, Pascal LEURQUIN, Administrateur délégué, déclare qu'à ma connaissance :

a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;

b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Leurquin', written in a cursive style.

Pascal LEURQUIN





# commentaires sur les résultats annuels

EVADIX





# COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ANNUELS

*L'objet de la présente section du rapport financier annuel est de donner au lecteur les compléments d'information nécessaires pour préciser, compléter et commenter les comptes annuels et les rapports de gestion consolidés et statutaires incorporés dans ce document.*

## **Situation et perspectives de marché**

### **Situation du marché**

Les 3 principaux marchés du secteur de l'imprimerie sont :

- La distribution (impression de folders)
- La vente par correspondance (VPC) ou catalogue industriel/commercial
- La presse magazine

Le marché de la distribution a soutenu le secteur depuis la crise de 2008. Ce secteur a continué à diffuser les dépliantes en quantité et en pagination bien que les tirages aient été revus à la baisse avec un meilleur ciblage des distributions.

Ce secteur se tourne de plus en plus vers des papiers de moindre qualité, de type journal, journal amélioré, papiers qui provoquent une consommation d'encre supérieure à ce qui est le cas sur des papiers couchés.

Notons que des clients comme Gutenberg, qui gère 5 des 8 grandes plateformes de distribution, ont grandi en volume dans le portefeuille de Casterman Printing.

Le marché de la VPC (vente par catalogue ou par correspondance) est le marché qui a le plus souffert ces dernières années. Des maisons comme LA REDOUTE, 3 SUISSSES, QUELLE (liquidation), CAMIF (liquidation) ont vu leur business modèle être affecté par 2 phénomènes : le développement de la vente par internet et les enseignes telles ZARA, H&M, MANGO, qui organisent une rotation des stocks et des collections tous les 2 mois alors que la VPC était encore au modèle d'un gros catalogue/6 mois.

On peut ainsi noter que là où produire un 56, 64 pages à 1.100.000 ex. en 3 versions étaient en 2012 de l'offset haute pagination, ces dossiers peuvent maintenant être produits en héliogravure.

# COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ANNUELS

Le marché du magazine est en baisse constante depuis plusieurs années. Il en va de même pour le marché de la presse quotidienne dont les tirages des suppléments subissent par effet ricochet ces diminutions.

Pour la presse gratuite, la chute de tirage et de pagination est brutale : ces titres de presse magazine sont principalement imprimés à proximité des centres de distribution pour ce qui concerne les hebdomadaires. Les imprimeurs qui subissent ainsi ces baisses se retournent vers le marché de la distribution qui est le seul à avoir soutenu le secteur durant ces dernières années.

En conclusion :

- Le marché de la distribution (folders) a soutenu le secteur mais la concurrence s'est renforcée.
- Le marché de la VPC a connu une chute brutale.
- Le marché de la presse magazine décroît.
- Les autres marchés, tels que la catalogues industriels subissent aussi des baisses de tirage et des décisions de parution biannuelle.
- Ces chiffres sont à rapprocher des informations recueillies auprès des fournisseurs papier qui annoncent des baisses de volume pour les papiers liés à notre activité de 6 à 10 % / an depuis 2009 et pendant encore plusieurs années.

Situation de la concurrence :

- Le marché français a connu jusqu'à fin 2012 un assainissement avec les liquidations de plusieurs grands acteurs. Ces liquidations ont eu peu d'impact sur l'offre (soit parce que ces imprimeurs étaient spécialistes en petites paginations ou parce que le matériel était vieillissant).
- Le marché belge n'a pas connu de forte réduction de capacité.
- Le marché allemand a assisté à des investissements dans des rotatives haute pagination : 80, 96 pages alors que dans le même temps certains acteurs ont conduit d'importantes restructurations.
- Le marché hollandais est principalement dans les mains d'un seul acteur qui a continué à investir dans des rotatives haute pagination 56 pages couchées et 96 pages.

# COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ANNUELS

## **Perspectives d'évolution**

Pour EVADIX, après une baisse du chiffre d'affaires consolidé de 9,5% entre les exercices 2012 et 2013, les perspectives pour l'année 2014 restent difficiles. Ainsi, le Groupe estime que le chiffre d'affaires de la filiale Casterman Printing devrait accuser un recul de l'ordre de 20% au cours de l'exercice 2014. Cette baisse explique les mesures de réorganisation profonde de cette entité mises en œuvre actuellement dans le cadre de la procédure de la loi sur la continuité des entreprises initiée le 7 mars 2014 et entérinée par le Tribunal de Commerce de Tournai le 27 mars.

L'évolution des activités développées par EVADIX en Roumanie est impactée par le fait que certains concurrents ont investi dans de nouveaux équipements de production en impression flexo, et ont donc augmenté le niveau de l'offre alors que dans le même temps le niveau de la demande est resté stable. Ceci a induit une pression sur les prix de vente et EVADIX estime que le chiffre d'affaires de ces activités devrait reculer de quelque 10% au cours de l'exercice 2014. Des mesures de réduction de personnel ont donc été prises en ce début d'année 2014 (réduction des effectifs de 4 ouvriers et 3 employés).

## **Sortie de la société EVADIX DMS SA du périmètre de consolidation**

Complément d'information relatif à la sortie d'EVADIX DMS du périmètre de consolidation en 2012 – Lors de l'établissement des comptes consolidés au 31/12/2012, la société EVADIX DMS SA a fait l'objet d'une mise en équivalence et ce pour l'ensemble de l'exercice 2012. Le changement de méthode a donc pris effet au 1er janvier 2012. Au 31/12/2012, le calcul de la valeur de mise en équivalence d'EVADIX DMS faisant apparaître un solde négatif à concurrence de 23.688,40 Eur, ce montant a été pris en résultat (au niveau du résultat des sociétés mises en équivalence) afin de ramener la valeur des participations mises en équivalence à l'actif du bilan à zéro.

EVADIX DMS a finalement été complètement déconsolidée lors de l'établissement des comptes consolidés au 30/06/2013 (et a fortiori ceux au 31/12/2013), et ce avec effet au 1er janvier 2013.

La sortie de la société EVADIX DMS du périmètre de consolidation n'a pas d'impact sur l'évolution de l'endettement. L'arrêt de l'activité chez EVADIX DMS n'a pas induit de réduction du niveau d'endettement car cette activité a été transférée chez EVADIX Bilog.

Suite à la procédure de continuité avec transfert d'activité engagée par EVADIX DMS, une seule offre de reprise est parvenue auprès du mandataire judiciaire nommé par le Tribunal de Commerce de Tournai. L'offre déposée par la SA EVADIX Bilog a été acceptée par le Tribunal de

# COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ANNUELS

Commerce dans son jugement rendu le 7 juin 2013. Un total de 28 personnes a été effectivement repris au terme du processus de transfert d'activité et la SA EVADIX DMS a été déclarée en faillite le 24 juin 2013.

Le périmètre de consolidation au 31/12/2013 reprend donc les sociétés : EVADIX, Casterman Printing, EVADIX Bilog, Etibel International, EVADIX Est, EVADIX MPI, EVADIX Labels. Il n'y a plus aucune société mise en équivalence dans les comptes consolidés. EVADIX n'a plus aucune autre obligation à l'égard d'EVADIX DMS. De la même manière, EVADIX n'a aucune autre obligation à l'égard d'EVADIX.NET (société mise en liquidation en 2011 dont la liquidation a été clôturée le 17 décembre 2012 et qui a été entièrement déconsolidée à fin 2012).

## **Engagement en matière des pensions**

L'entreprise propose à ses collaborateurs un plan d'assurance groupe. La contribution annuelle de l'entreprise représente environ 50% des primes totales. Le solde des 50% est payé par le travailleur.

## **Litiges importants et autres engagements importants**

La société Casterman Printing s'est engagée en 2009 dans une procédure en réorganisation dans le cadre de la loi sur la continuité des entreprises. Elle est sortie de cette procédure en réorganisation judiciaire en janvier 2010. Toutes les obligations auxquelles la société s'était engagée ont été respectées et les remboursements des créances sont aujourd'hui terminés.

Le 7 mars 2014, Casterman Printing a une nouvelle fois déposé une requête en réorganisation dans le cadre de la loi sur la continuité des entreprises. Cette requête a été acceptée par le Tribunal de Commerce de Tournai le 27 mars. La décision rendue par le Tribunal marque le début d'une période de 6 mois durant laquelle la société va, dans le cadre prévu par la loi sur la continuité des entreprises, conduire un plan de négociation avec ses créanciers et mettre en place les réorganisations nécessaires. Le 31 mars dernier, Casterman Printing a informé les représentations syndicales de son intention de procéder à un licenciement collectif.







# comptes annuels consolidés

*Comptes BNB  
Rapport de gestion  
Rapport du commissaire*

EVADIX





<b>47</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0467.731.030	P.	U.	D.	CONSO 1

**COMPTES CONSOLIDES EN EUROS (2 décimales)**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ (1)(2) :

**EVADIX**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Quai Donat Casterman**

N°: **71**

Code postal: **7500**

Commune: **Tournai**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: **Tournai**

Adresse Internet (3) :

Numéro d'entreprise

**0467.731.030**

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du

**12/05/2014**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

**1/01/2013**

au

**31/12/2013**

Exercice précédent du

**1/01/2012**

au

**31/12/2012**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ (1) identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEUR(S) D'ENTREPRISE(S) ayant contrôlé les comptes consolidés

**MALCHAIR ROGER**

Rue de Mortagne 79, boîte c, 7604 Baugnies, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 9/05/2011- 12/05/2014

**LEURQUIN PASCAL**

Chemin de la vieille Cour 10, 1400 Nivelles, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 9/05/2011- 12/05/2014

**IFTIMIA CRINA**

Chemin de la Vieille Cour 10, 1400 Nivelles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 13/05/2013- 13/05/2015

Documents joints aux présents comptes consolidés:

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4<sup>a</sup> du Code des sociétés)

Nombre total de pages déposées:

**33**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 4.2, 4.3, 4.4, 4.8.3, 4.8.4, 4.18, 5, 6

Signature  
(nom et qualité)

**LEURQUIN PASCAL**

Signature  
(nom et qualité)

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) En cas de consortium, remplir section CONSO 4.4.

(3) Mention facultative

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

**AgroPellets SPRL 0898.262.362**

Rue du Follet 10, boîte 204, 7540 Kain (Tournai), Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 14/05/2013- 13/05/2015

Représenté par

GOSSE JEAN-FRANCOIS

Rue de l'Eglise 40, boîte 5, 1330 Rixensart, Belgique

**Jarinvest SPRL 0478.367.871**

Rue Joseph Mathieu 39, 1300 Wavre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2013- 13/05/2015

Représenté par

VAN DE KERCKHOVE ETIENNE

Rue Joseph Mathieu 39, 1300 Wavre, Belgique

**The Next Limit SPRL 0875.795.677**

Rue Général Lotz 94, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2013- 13/05/2015

Représenté par

DE CONINCK DIDIER

Rue du Général Lotz 94, 1180 Bruxelles 18, Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

**RSM - Réviseurs d'entreprises SCRL 0429.471.656**

Rue Antoine de Saint Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00033

Mandat : 14/05/2012- 11/05/2015

Représenté par

1. de GRAND RY BERNARD

Rue Antoine de Saint Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique

Numéro de membre : A01051

2. ARNAUD CELINE

Rue Antoine de Saint-Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique

Numéro de membre : A01858

**BILAN CONSOLIDE APRES REPARTITION(1)**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b> .....		20/28	<u>12.571.812,13</u>	<u>13.535.913,02</u>
<b>Frais d'établissement</b> .....	4.7	20	2.762,50	5.378,28
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	4.8	21	11.648,37	24.818,31
<b>Ecarts de consolidation positifs</b> .....	4.12	9920		
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	4.9	22/27	12.288.903,26	13.505.716,43
Terrains et constructions.....		22	2.954.834,26	2.989.358,86
Installations, machines et outillage.....		23	3.300.725,39	3.465.492,11
Mobilier et matériel roulant.....		24	28.534,85	27.381,90
Location-financement et droits similaires.....		25	5.985.442,07	6.806.157,89
Autres immobilisations corporelles.....		26	222,76	274,20
Immobilisations en cours et acomptes versés.....		27	19.143,93	217.051,47
<b>Immobilisations financières</b> .....	4.1-4	28	268.498,00	
Sociétés mises en équivalence.....	4.10	9921		
Participations.....		99211		
Créances.....		99212		
Autres entreprises.....	4.10	284/8	268.498,00	
Participations, actions et parts.....		284		
Créances.....		285/8	268.498,00	
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>8.463.313,71</u>	<u>9.636.631,28</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29		
Créances commerciales.....		290		
Autres créances.....		291		
Impôts différés.....		292		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	1.627.520,13	1.771.352,99
Stocks (2).....		30/36	1.627.520,13	1.771.352,99
Approvisionnements.....		30/31	1.365.213,81	1.488.610,08
En-cours de fabrication.....		32	113.375,43	79.003,64
Produits finis.....		33	148.011,55	201.079,01
Marchandises.....		34	919,34	2.660,26
Immeubles destinés à la vente.....		35		
Acomptes versés.....		36		
Commandes en cours d'exécution.....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	4.948.352,21	5.527.840,38
Créances commerciales.....		40	4.782.391,66	5.313.471,27
Autres créances.....		41	165.960,55	214.369,11
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53	107,63	333.137,92
Actions propres.....		50		
Autres placements.....		51/53	107,63	333.137,92
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	1.728.283,23	1.860.833,84
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	159.050,51	143.466,15
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	21.035.125,84	23.172.544,30

(1) Article 124 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

(2) Possibilité de regroupement des stocks (article 158, § 1, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

<b>PASSIF</b>		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....			10/15	7.725.684,78	8.399.588,61
<b>Capital</b> .....			10	3.882.712,37	3.882.712,37
Capital souscrit.....			100	3.882.712,37	3.882.712,37
Capital non appelé.....			101		
<b>Primes d'émission</b> .....			11	4.240.232,74	4.240.232,74
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....			12		
<b>Réserves consolidées</b> ..... (+)/(-)		4.11	9910	-1.101.622,81	-612.993,94
<b>Écarts de consolidation négatifs</b> .....		4.12	9911	75.075,20	75.075,20
<b>Imputations des écarts de consolidation positifs</b> .....			99201		
<b>Écarts de conversion</b> ..... (+)/(-)			9912	-298.693,71	-284.779,74
<b>Subsides en capital</b> .....			15	927.980,99	1.099.341,98
<b>INTERETS DE TIERS</b>					
<b>Intérêts de tiers</b> .....			9913	1.242,64	1.410,61
<b>PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES</b> .....			16	476.697,98	763.624,37
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....			160/5	908,52	227.603,15
Pensions et obligations similaires.....			160	908,52	2.679,12
Charges fiscales.....			161		
Grosses réparations et gros entretien.....			162		110.000,00
Autres risques et charges.....			163/5		114.924,03
<b>Impôts différés et latences fiscales</b> .....		4.6	168	475.789,46	536.021,22
<b>DETTES</b> .....			17/49	12.831.500,44	14.007.920,71
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....		4.13	17	2.769.777,09	3.790.533,58
<b>Dettes financières</b> .....			170/4	2.369.777,09	3.078.689,85
Emprunts subordonnés.....			170	428.571,44	428.571,44
Emprunts obligataires non subordonnés.....			171		
Dettes de location-financement et assimilées.....			172	978.158,35	1.789.976,77
Établissements de crédit.....			173	313.576,57	536.726,09
Autres emprunts.....			174	649.470,73	323.415,55
<b>Dettes commerciales</b> .....			175	400.000,00	682.962,83
Fournisseurs.....			1750	400.000,00	682.962,83
Effets à payer.....			1751		
Acomptes reçus sur commandes.....			176		
Autres dettes.....			178/9		28.880,90
<b>Dettes à un an au plus</b> .....		4.13	42/48	9.848.968,22	9.838.039,25
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> .....			42	1.326.273,12	1.227.450,59
<b>Dettes financières</b> .....			43	3.917.004,13	4.485.982,70
Établissements de crédit.....			430/8	1.792.004,13	1.985.982,70
Autres emprunts.....			439	2.125.000,00	2.500.000,00
<b>Dettes commerciales</b> .....			44	2.828.479,25	2.317.317,52
Fournisseurs.....			440/4	2.828.479,25	2.317.317,52
Effets à payer.....			441		
Acomptes reçus sur commandes.....			46	25.550,00	542.270,00
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b> .....			45	1.682.730,05	1.179.909,52
Impôts.....			450/3	171.373,71	176.379,15
Rémunérations et charges sociales.....			454/9	1.511.356,34	1.003.530,37
Autres dettes.....			47/48	68.931,67	85.108,92
<b>Comptes de régularisation</b> .....			492/3	212.755,13	379.347,88
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....			10/49	21.035.125,84	23.172.544,30

**COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDÉS***(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	27.578.865,11	30.445.756,76
Chiffre d'affaires .....	4.14	70	26.817.680,06	29.719.987,74
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (réduit)..... (+)/(-)		71	5.454,50	-131.177,26
Production immobilisée.....		72		
Autres produits d'exploitation.....		74	755.730,55	856.946,28
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/64	28.082.520,95	29.746.420,40
Approvisionnements et marchandises.....		60	14.134.726,64	15.743.674,98
Achats.....		600/8	13.867.837,11	15.680.729,08
Variations des stocks (augmentation, réduit)..... (+)/(-)		609	266.889,53	62.945,90
Services et biens divers.....		61	4.929.364,44	4.933.614,97
Rémunérations, charges sociales et pensions.....	4.14	62	7.203.277,61	7.259.842,24
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	1.850.040,69	1.770.098,89
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)..... (+)/(-)		631/4	-51.377,68	35.576,17
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)..... (+)/(-)		635/7	-226.694,63	-168.395,00
Autres charges d'exploitation.....		640/8	243.183,88	172.008,15
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs.....		9960		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> ..... (+)/(-)		9901	-503.655,84	699.336,36
<b>Produits financiers</b> .....		75	299.750,82	318.066,85
Produits des immobilisations financières.....		750	979,54	
Produits des actifs circulants.....		751	1.022,45	6.017,73
Autres produits financiers.....		752/9	297.748,83	312.049,12
<b>Charges financières</b> .....		65	600.620,40	879.676,73
Charges des dettes.....		650	374.457,34	396.127,60
Amortissements sur écarts de consolidation positifs.....		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises)..... (+)/(-)		651	1.867,35	186.719,40
Autres charges financières.....		652/9	224.295,71	296.829,73
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts</b> ..... (+)/(-)		9902	-804.525,42	137.726,48

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	259.049,69	184.129,53
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation....		9970		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières.....		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels.....		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		763	252.317,13	154.129,53
Autres produits exceptionnels.....	4.14	764/9	6.732,56	30.000,00
<b>Charges exceptionnelles</b> .....		66		19.295,07
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		660		16.705,63
Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs.....		9962		
Réductions de valeur sur immobilisations financières.....		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations)..... (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		663		2.589,42
Autres charges exceptionnelles.....	4.14	664/8		0,02
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> ..... (+)/(-)		9903	-545.475,73	302.560,94
<b>Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales</b> .		780	60.231,76	60.290,26
<b>Transfert aux impôts différés et latences fiscales</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> ..... (+)/(-)	4.14	67/77	3.532,18	12.521,10
Impôts.....		670/3	3.532,18	12.521,10
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales.....		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> ..... (+)/(-)		9904	-488.776,15	350.330,10
<b>Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</b> ..... (+)/(-)		9975		-292.236,38
Résultats en bénéfice.....		99751		
Résultats en perte.....		99651		292.236,38
<b>Bénéfice (Perte) consolidé</b> ..... (+)/(-)		9976	-488.776,15	58.093,72
<b>Dont :</b>				
<b>Part des tiers</b> ..... (+)/(-)		99761	-147,28	32,06
<b>Part du groupe</b> ..... (+)/(-)		99762	-488.628,87	58.061,66

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>SA CASTERMAN PRINTING</b> Quai Donat Casterman 71 7500 Tournai Belgique 0478.947.792	G	99,98	0,00
<b>SA EVADIX BILOG (anciennement HALL 22)</b> Quai Donat Casterman 71 7500 Tournai Belgique 0475.949.306	G	99,99	0,00
<b>SA ETIBEL INTERNATIONAL</b> Quai Donat Casterman 71 7500 Tournai Belgique 0880.493.348	G	99,96	0,00
<b>EVADIX EST S.R.L.</b> Strada Chimiei 1 617410 Savinesti Roumanie	G	99,99	0,00
<b>EVADIX MPI S.R.L.</b> Strada Chimiei 1 617410 Savinesti Roumanie	G	99,99	0,00
<b>EVADIX LABELS S.R.L</b> Strada Chimiei 1 617410 Savinesti Roumanie	G	99,99	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).



## CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas avec justification, où il est dérogé à ces critères *(en vertu de l'article 165, I. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)*.

Toutes les entités juridiques contrôlées de manière directe ou indirecte par Evadix SA ont été consolidées par intégration globale.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable *(en vertu de l'article 112 de l'arrêté royal précité)*.

La SA Evadix.NET a été mise en liquidation en 2011. La liquidation a été clôturée le 17 décembre 2012 : elle a donc été entièrement déconsolidée à fin 2012.

La SA Evadix Direct Marketing Services était en reorganisation judiciaire depuis le 26 novembre 2012 et a fait l'objet d'une mise en équivalence pour l'exercice comptable 2012. Le 24 juin 2013, le tribunal de commerce de Tournai a clôturé la procédure de reorganisation judiciaire et a déclaré la société en aveu de faillite. La société a été entièrement déconsolidée au 1er janvier 2013.

## REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

### Relevé des critères ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs:

aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (*en vertu de l'article 165, VI.a. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (*en vertu de l'article 165, VI.b de l'arrêté royal précité*).

Règles d'évaluation établies par le conseil d'administration

Sans préjudice de l'application des règles d'évaluation reprises ci-dessous, les règles d'évaluation stipulées dans l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises (Code des Sociétés) sont également d'application.

Toutes les entités juridiques du groupe faisant partie du périmètre de consolidation possèdent des règles d'évaluation comptables identiques.

#### 1. Evaluation de l'actif

##### 1.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition ; les frais de restructuration, autres que ceux acquis de tiers, sont évalués à leur coût de revient.

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais d'émission d'emprunts sont activés et l'amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Les autres frais d'établissement sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais de restructuration sont activés et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

##### 1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les immobilisations incorporelles, autres que celles acquises de tiers, sont évaluées à leur coût de revient, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

La durée de l'amortissement est fixée au cas par cas ; toutefois, si les amortissements de frais de recherche et de développement et de goodwill sont répartis sur plus de cinq ans, justification doit en être donnée.

La durée d'amortissement des licences et des logiciels varie entre 20% et 33.33%.

Les dotations d'amortissement se font au prorata temporis durant l'année d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Les écarts de consolidation positifs sont amortis sur une durée de dix ans. Le Conseil d'Administration a retenu la durée de 10 ans pour l'amortissement des écarts de consolidation positifs éventuels dans la mesure où c'est la période sur laquelle est estimé le retour sur investissement dans le cadre de l'acquisition de nouvelles filiales.

##### 1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, autres que celles engagées pour le paiement d'une rente viagère ou en vertu d'un contrat de location-financement ou de contrats similaires, sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires, sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la restitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Est repris en valeur d'acquisition des biens acquis contre paiement d'une rente viagère, le capital nécessaire au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté du montant payé au comptant et des frais.

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises, le conseil d'administration décide au cas par cas pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode d'amortissement ainsi que du taux applicable.

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le conseil d'administration, les méthodes d'amortissement et les taux applicables seront les suivants :

- Constructions : 5% linéaire

## REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

- Machines et outillages : 6,67% linéaire à 33,33% linéaire
- Petit matériel : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel de bureau : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel informatique : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Logiciels informatiques : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel promotionnel : 20% linéaire
- Voitures et véhicules utilitaires : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Leasing : 6,67% linéaire à 33,33% linéaire ou durée du contrat
- Aménagements en immeubles loués : 10% linéaire à 11,11% linéaire.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

### 1.4. Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant de la conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportées ou des créances consenties. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des biens et des valeurs apportées ou des créances consenties, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure de marché.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur base actualisée. En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 31 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les participations et les actions, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

### 1.5. Stocks

Matières premières, fournitures et marchandises

Les matières premières, fournitures et marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure du marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des matières premières, fournitures et marchandises est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), par une individualisation du prix de chaque élément.

Produits finis

Les produits finis sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture d'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation de la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des produits finis est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés) par une individualisation du prix de chaque élément.

Les produits finis fabriqués par l'entreprise même, sont évalués à leur coût de revient.

Le coût de revient des produits finis comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

En-cours de fabrication

## REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Le coût de revient des commandes en exécution comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

### 1.6. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances à plus ou à moins d'un an, qui ne sont pas reprises sous la rubrique " immobilisations financières", font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés).

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur des créances à plus ou moins d'un an pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

### 1.7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles.

Les actions propres de l'entreprise sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

Les actions sont évaluées au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Les titres à revenus fixe sont évalués au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur une base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

## 2 Evaluation du passif

### 2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou incertaines mais indéterminées quant à leur montant.

Outre les provisions, constituées conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), des provisions sont constituées, le cas échéant, pour couvrir d'autres risques et charges relatifs à :

- des engagements en matière de rente viagère ;
- des charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers ;
- des charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations ;
- l'exécution de commandes passées ou reçues ;
- des fluctuations de prix ;
- des positions et marchés à termes en devises ou en marchandises ;

### REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

- des garanties ;
- des litiges en suspens.

Les provisions pour les risques et charges citées ci-dessus sont uniquement constituées en cas de risques prévisibles et de charges permanentes qui peuvent exercer une influence sur le résultat de l'exercice en cours ou des exercices suivants. Le montant des provisions est déterminé sur base d'une estimation objective des documents dont les risques et les charges ressortent.

#### 2.2. Les impôts différés

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés, si ces subsides et plus-values avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été taxés. L'évaluation se fait sur base du taux d'imposition moyen.

Ils sont évalués sous déduction de l'effet des réductions d'impôts et immunisations dont il est probable, au moment où ces subsides et ces plus-values sont actés, qu'il résultera, dans un avenir prévisible, une diminution de la charge fiscale afférente à ces subsides et ces plus-values.

#### 2.3. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les engagements découlant des droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location financement ou de contrat similaires sont chaque année évalués à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien objet du contrat.

#### 2.4. Réévaluation

Les immobilisations corporelles et les participations et actions, qui sont reprises sous les immobilisations financières, ne font pas l'objet de réévaluation.

#### 2.5. Conversion de devises

Lorsque, à la date du bilan, des avoirs, des dettes et des engagements libellés en devises étrangères font partie des fonds propres de la société et que ces fonds propres sont soumis à l'impôt, ils sont convertis au cours de clôture du marché au comptant à la date du bilan ou du jour suivant de cotation.

Les montants convertis des devises étrangères sont repris comme suit dans le résultat de l'exercice : les écarts de conversion positifs ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés ; les écarts de conversion négatifs sont directement pris en charge au cours de l'exercice concerné.

Les comptes annuels des filiales libellés en devises étrangères sont convertis de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces principes sont portés à la rubrique 'Ecart de conversion' au passif du bilan (fonds propres).

### Impôts différés et latences fiscales

Ventilation de la rubrique 168 du passif.....	
Impôts diférés (en vertu de l'article 76 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).....	
Latences fiscales (en vertu de l'article 129 de l'arrêté royal précité).....	

Codes	Montants
168	475.789,46
1681	475.789,46
1682	

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales (méthode du report variable ou méthode du report fixe, ...)

**ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.378,28
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés.....	8002		
Amortissements.....	8003	2.618,12	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	9980	2,34	
Autres..... (+)/(-)	8004		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	(20)	2.762,50	
<b>Dont:</b>			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement ..	200/2		
Frais de restructuration.....	204	2.762,50	

**ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	57.696,29
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8021		
Cessions et désaffectations.....	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8041		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99811		
Autres variations..... (+)/(-)	99821		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051	57.696,29	
<b>Amortissements et réductions de valeur</b>			
Au terme de l'exercice.....	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	57.696,29
<b>Mutations de l'exercice</b> .....			
Actés.....	8071		
Repris .....	8081		
Acquis de tiers.....	8091		
Annulés.....	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8111		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99831		
Autres variations..... (+)/(-)	99841		
Au terme de l'exercice.....	8121	57.696,29	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	210		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	177.432,87
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	7.392,92	
Cessions et désaffectations.....	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8042		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99812	-244,51	
Autres variations..... (+)/(-)	99822		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	184.581,28	
<b>Amortissements et réductions de valeur</b>			
Au terme de l'exercice.....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	152.614,56
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8072	20.569,03	
Repris.....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés.....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8112		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99832	-250,68	
Autres variations..... (+)/(-)	99842		
Au terme de l'exercice.....	8122	172.932,91	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<u>11.648,37</u>	



## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.281.467,82
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	7.102,07	
Cessions et désaffectations.....	8171	1.566,19	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8181	137.529,85	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99851	-8.911,21	
Autres variations..... (+)/(-)	99861		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	4.415.622,34	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers.....	8221		
Annulées.....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99871		
Autres variations..... (+)/(-)	99881		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.292.108,96
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	171.026,86	
Repris.....	8281		
Acquis de tiers.....	8291		
Annulés.....	8301	1.566,19	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99891	-781,55	
Autres variations..... (+)/(-)	99901		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	1.460.788,08	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	2.954.834,26	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.552.528,69
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8162	209.920,40	
Cessions et désaffectations.....	8172	1.195.323,39	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8182	373.020,66	
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99852	-26.418,99	
Autres variations..... (-)/(+)	99862		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	5.913.727,37	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8212		
Acquises de tiers.....	8222		
Annulées.....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8242		
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99872		
Autres variations..... (-)/(+)	99882		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.087.036,58
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8272	552.335,66	
Repris.....	8282		
Acquis de tiers.....	8292		
Annulés.....	8302	1.173.364,82	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8312	157.923,14	
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99892	-10.928,58	
Autres variations..... (-)/(+)	99902		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	2.613.001,98	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	3.300.725,39	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATERIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.299.714,91
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	83.042,96	
Cessions et désaffectations.....	8173	109.659,32	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8183		
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99853	-506,18	
Autres variations..... (-)/(+)	99863		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	1.272.592,37	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8213		
Acquises de tiers.....	8223		
Annulées.....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8243		
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99873		
Autres variations..... (-)/(+)	99883		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.272.333,01
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8273	30.121,83	
Repris.....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés.....	8303	57.993,94	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8313		
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99893	-403,38	
Autres variations..... (-)/(+)	99903		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	1.244.057,52	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	28.534,85	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	13.925.287,61
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8164	255.238,84	
Cessions et désaffectations.....	8174	129.936,14	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8184	-161.710,06	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99854		
Autres variations..... (+)/(-)	99864		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194	13.888.880,25	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8214		
Acquises de tiers.....	8224		
Annulées.....	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8244		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99874		
Autres variations..... (+)/(-)	99884		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.119.129,72
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8274	1.073.317,74	
Repris.....	8284		
Acquis de tiers.....	8294		
Annulés.....	8304	131.086,14	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8314	-157.923,14	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99894		
Autres variations..... (+)/(-)	99904		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324	7.903.438,18	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(25)	<u>5.985.442,07</u>	
<b>DONT :</b>			
<b>Terrains et constructions</b> .....	250		
<b>Installations, machines et outillage</b> .....	251	5.838.907,82	
<b>Mobilier et matériel roulant</b> .....	252	146.534,25	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	514,36
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8165		
Cessions et désaffectations.....	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8185		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99855		
Autres variations..... (+)/(-)	99865		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	514,36	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8215		
Acquises de tiers.....	8225		
Annulées.....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99875		
Autres variations..... (+)/(-)	99885		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	240,16
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8275	51,44	
Repris.....	8285		
Acquis de tiers.....	8295		
Annulés.....	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8315		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99895		
Autres variations..... (+)/(-)	99905		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	291,60	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	222,76	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	217.051,47
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8166	149.905,27	
Cessions et désaffectations.....	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8186	-348.840,46	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99856	1.027,65	
Autres variations..... (+)/(-)	99866		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196	19.143,93	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8216		
Acquises de tiers.....	8226		
Annulées.....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8246		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99876		
Autres variations..... (+)/(-)	99886		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8276		
Repris.....	8286		
Acquis de tiers.....	8296		
Annulés.....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8316		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99896		
Autres variations..... (+)/(-)	99906		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(27)	19.143,93	

**ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

**SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	290.819,09
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions.....	8361		
Cessions et retraits.....	8371	290.819,09	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8381		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99911		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8411		
Acquises de tiers.....	8421		
Annulées.....	8431		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8471		
Reprises.....	8481		
Acquises de tiers.....	8491		
Annulées.....	8501		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b> ..... (+)/(-)	8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551		
<b>Variations des capitaux propres au terme de l'exercice</b> ..... (+)/(-)	9994P	xxxxxxxxxxxxxxxx	-290.819,09
Quote-part dans le résultat de l'exercice.....	99941		
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations....	99942		
Autres types de variations des capitaux propres.....	99943	290.819,09	
<b>Variations des capitaux propres au terme de l'exercice</b> .....	9994		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	99211		
<b>SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	99212P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions.....	8581		
Remboursements.....	8591		
Réductions de valeur actées.....	8601		
Réductions de valeur reprises.....	8611		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99951		
Autres..... (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(99212)		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(8651)		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions.....	8362		
Cessions et retraits.....	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392		
Plus-values au terme de l'exercice.....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8412		
Acquises de tiers.....	8422		
Annulées.....	8432		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice.....	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8472		
Reprises.....	8482		
Acquises de tiers.....	8492		
Annulées.....	8502		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice.....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice..... (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice.....	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	(284)		
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions.....	8582	268.498,00	
Remboursements.....	8592		
Réductions de valeur actées.....	8602		
Réductions de valeur reprises.....	8612		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99952		
Autres..... (+)/(-)	8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	(285/8)	268.498,00	
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	(8652)		



**ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b> .....	9910P	xxxxxxxxxxxxxxx	-612.993,94
Mutations de l'exercice:			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé..... (+)/(-)	99002	-488.628,87	
Autres variations..... (+)/(-)	99003		
Autres variations <i>(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)</i>			
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b> .....	(9910)	-1.101.622,81	

**ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE**

ÉCARTS POSITIFS	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONSOLIDATION</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99071P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice:</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99031		
Amortissements.....	99041		
Écarts portés en résultats.....	99051		
Autres variations.....	99061		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99071		
<b>MISE EN EQUIVALENCE</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99073P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice:</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99033		
Amortissements.....	99043		
Écarts portés en résultats.....	99053		
Autres variations.....	99063		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99073		
<b>ECARTS NEGATIFS</b>			
<b>CONSOLIDATION</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99072P	xxxxxxxxxxxxxxx	75.075,20
<b>Mutations de l'exercice:</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99032		
Amortissements.....	99042		
Écarts portés en résultats.....	99052		
Autres variations.....	99062		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99072	75.075,20	
<b>MISE EN EQUIVALENCE</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99074P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice :</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99034		
Amortissements.....	99044		
Écarts portés en résultats.....	99054		
Autres variations.....	99064		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99074		

**ÉTAT DES DETTES****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières.....	8801	1.326.273,12
Emprunts subordonnés.....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8821	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8831	1.159.698,29
Etablissements de crédit.....	8841	92.630,01
Autres emprunts.....	8851	73.944,82
Dettes commerciales.....	8861	
Fournisseurs.....	8871	
Effets à payer.....	8881	
Acomptes reçus sur commandes.....	8891	
Autres dettes.....	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....</b>	<b>(42)</b>	<b>1.326.273,12</b>

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières.....	8802	2.230.871,32
Emprunts subordonnés.....	8812	342.857,16
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8822	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8832	978.158,35
Etablissements de crédit.....	8842	313.576,57
Autres emprunts.....	8852	596.279,24
Dettes commerciales.....	8862	400.000,00
Fournisseurs.....	8872	400.000,00
Effets à payer.....	8882	
Acomptes reçus sur commandes.....	8892	
Autres dettes.....	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir.....</b>	<b>8912</b>	<b>2.630.871,32</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières.....	8803	138.905,77
Emprunts subordonnés.....	8813	85.714,28
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8823	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8833	
Etablissements de crédit.....	8843	
Autres emprunts.....	8853	53.191,49
Dettes commerciales.....	8863	
Fournisseurs.....	8873	
Effets à payer.....	8883	
Acomptes reçus sur commandes.....	8893	
Autres dettes.....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir.....</b>	<b>8913</b>	<b>138.905,77</b>

**DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	Exercice
<b>Dettes financières</b> .....	8922	2.960.450,72
Emprunts subordonnés.....	8932	428.571,44
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8942	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8952	1.820.924,84
Etablissements de crédit.....	8962	69.990,14
Autres emprunts.....	8972	640.964,30
<b>Dettes commerciales</b> .....	8982	
Fournisseurs.....	8992	
Effets à payer.....	9002	
<b>Acomptes reçus sur commandes</b> .....	9012	
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b> .....	9022	
Impôts.....	9032	
Rémunérations et charges sociales.....	9042	
<b>Autres dettes</b> .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation</b> .....	9062	2.960.450,72

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
<b>Ventilation par catégorie d'activité</b>			
<b>Ventilation par marché géographique</b>			
<i>Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique.....</i>	99083	21.186.227,39	23.590.853,16
<b>EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale</b>			
<b>Effectif moyen du personnel.....</b>	90901	206	192
Ouvriers.....	90911	164	147
Employés.....	90921	42	45
Personnel de direction.....	90931		
Autres.....	90941		
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et charges sociales.....	99621	7.203.277,61	7.259.842,24
Pensions.....	99622		
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99081	151	138
<b>Filiales consolidées par intégration proportionnelle</b>			
<b>Effectif moyen du personnel.....</b>	90902		
Ouvriers.....	90912		
Employés.....	90922		
Personnel de direction.....	90932		
Autres.....	90942		
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et charges sociales.....	99623		
Pensions.....	99624		
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99082		
<b>RÉSULTATS EXCEPTIONNELS</b>			
<b>Ventilation des autres produits exceptionnels</b>			
Régularisation d'exercices antérieurs		6.732,56	30.000,00
<b>Ventilation des autres charges exceptionnelles</b>			
Autres		0,00	0,02

**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Influence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice et de l'exercice précédent

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers.....</b>	9149	
<b>GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leur actifs propres, pour sûreté de dettes et engagements respectivement :</b>		
d'entreprises comprises dans la consolidation.....	99086	7.316.943,08
de tiers.....	99087	
<b>Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation, s'ils ne sont pas portés au bilan.....</b>	9217	
<b>Engagements importants d'acquisition d'immobilisations .....</b>	9218	
<b>Engagements importants de cession d'immobilisations.....</b>	9219	
<b>Droits résultant d'opérations relatives:</b>		
aux taux d'intérêt.....	99088	
aux taux de change.....	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises.....	99090	
autres opérations similaires.....	99091	
<b>Engagements résultant d'opérations relatives:</b>		
aux taux d'intérêt.....	99092	
aux taux de change.....	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises .....	99094	
autres opérations similaires.....	99095	

**Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées**

**Litiges importants et autres engagements importants**

- Evadix SA : Affectation en gage, à concurrence de EUR 200 000 de tous les droits résultant de l'assurance solde restant dû, souscrite par la société, avec Pascal Leurquin comme assuré - garantie pour EUR 187 500 de la SOWALFIN (50% Fortis et 50% ING).
- Casterman Printing : Mandats sur les actifs de l'entreprise pour un montant de EUR 2 192 900 qui se ventilent comme suit :
  - > SOGEPa mandat hypothèque en second rang pour EUR 1.430.000
  - > FORTIS mandat hypothèque en second rang pour EUR 90.400
  - > ING mandat hypothèque à parité Fortis pour EUR 672.500
 En cas de non respect de l'article 58 de la LCE, la société devra rembourser l'intégralité des sommes annulées par la décision du tribunal de commerce de Tournai du 11 février 2010, soit un montant total de EUR 2.050.443,96
- En outre, les sûretés suivantes ont été constituées :
  - > Dations en gage des subsides à recevoir de la région wallonne pour EUR 500.000 + dations en gage de créances signées par Evadix SA (BELFIUS)
  - > Pari Passu EUR 1 (acte 29410234)
  - > Promesse de ne pas faire EUR 1 (acte 41416474)
  - > Affectation en gage de toutes créances à charge de BNP Paribas Fortis Factor qui garantit 50 % des créances

**Engagements en matière des pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation**

La société Evadix SA a souscrit pour son personnel employé signataire d'un contrat à durée indéterminée une police d'assurance-groupe portant sur la retraite, l'accident et l'invalidité ainsi qu'une police d'assurance maladie, hospitalisation et soins de santé. Sa contribution annuelle est d'environ 50% des primes totales.

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour les entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble doivent également être mentionnées:

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et actions.....	9261		
<b>Créances</b> .....			
A plus d'un an.....	9291		
A un an au plus.....	9301		
	9311		
<b>Placements de trésorerie</b> .....			
Actions.....	9321		
	9331		
Créances.....	9341		
<b>Dettes</b> .....			
A plus d'un an.....	9351		
A un an au plus.....	9361		
	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées.....	9381		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....			
	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières.....	9421		
Produits des actifs circulants.....	9431		
Autres produits financiers.....	9441		
Charges des dettes.....	9461		
Autres charges financières.....	9471		
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et actions.....	9262		
<b>Créances</b> .....			
A plus d'un an.....	9292		
A un an au plus.....	9302		
	9312		
<b>Dettes</b> .....			
A plus d'un an.....	9352		
A un an au plus.....	9362		
	9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION**

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Néant

Exercice



**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE**

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

*Emoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire.....*

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe

Autres missions d'attestation.....

Missions de conseils fiscaux.....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale.....

**Emoluments des personnes avec lesquelles le(s) commissaire(s) est lié (sont liés)**

*Emoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire.....*

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe

Autres missions d'attestation.....

Missions de conseils fiscaux.....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale.....

Codes	Exercice
99097	20.083,35
99098	
9505	26.755,00
95061	
95062	
95063	
9507	
95081	
95082	
95083	

**MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 133, PARAGRAPHE 6 DU CODE DES SOCIÉTÉS**





# comptes annuels consolidés

*Comptes BNB*

***Rapport de gestion***

*Rapport du commissaire*

EVADIX



**GROUPE EVADIX**  
**(Société-mère : Evadix S.A.)**

**Rapport de gestion consolidé**

**Rapport du Conseil d'Administration**  
**à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2014**

Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 119 du Code des sociétés, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités du Groupe Evadix - dont la société-mère est Evadix S.A. - et de vous soumettre les comptes consolidés de l'exercice 2013.

## 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

---

A fin 2013, le périmètre de consolidation du Groupe Evadix est le suivant (selon l'ordre chronologique des participations financières) :

Société	Pourcentage détenu, directement ou indirectement	Capitaux propres au 31/12/2013 (en KEUR)	Résultat net 2013 (en KEUR)
<b>Evadix Bilog SA</b> Constituée le 19/10/2001 Gestion intégrée en logistique (Tournai)	99.9%	166	72
<b>Casterman Printing SA</b> Constituée le 12/12/2002 Pré-presse, impression et brochage (Tournai)	99.9%	7.031	-767
<b>Etibel International SA</b> constituée le 01/04/2006 Intégration rétroactive dans le périmètre de consolidation à partir du 01/12/2005 Production d'étiquettes (Tournai)	99.9%	16	-25
<b>Evadix EST SRL</b> Constituée le 23/01/2006 Société mère roumaine (Pietra Neamt – Roumanie)	99.9%	1.119	0,1
<b>Evadix MPI SRL</b> constituée le 27/01/2006 Impression sur film plastique (Pietra Neamt – Roumanie)	99.9% (74,45% directement , et indirectement via Evadix EST).	1.726	84
<b>Evadix LABELS SRL</b> Constituée le 21/01/2009 Activités connexe à l'imprimerie (Pietra Neamt – Roumanie)	99.9% (42,6% directement, et indirectement via EST)	484	4

### Modification du périmètre au cours de l'exercice 2013

La filiale Evadix DMS s.a., a été déclarée en faillite en date du 24 juin 2013.

## **2. EVOLUTION DES AFFAIRES**

Le marché de l'imprimerie « gros volumes » demeure particulièrement difficile et est toujours caractérisé par une pression à la baisse sur les prix qui à ce jour est toujours bien d'actualité. Rien qu'en 2013, les prix ont chuté en moyenne d'environ 3% alors qu'aucun autre coût n'a baissé (encre, énergie, main d'œuvre, ...). Une diminution continue des besoins du secteur de l'impression qui n'est pas assortie d'une réduction proportionnelle des capacités de production du marché explique en très grande partie ce phénomène. Casterman Printing s.a. a vu son chiffre d'affaires baisser de 17% et son nombre de tours de rotatives chuter dans la même proportion.

Etant donné que les indicateurs de ce début d'année 2014 ne laissent augurer aucune embellie à court terme, la décision a été prise de déposer en date du 7 mars 2014 une requête en réorganisation judiciaire auprès du Tribunal de Commerce de Tournai dans le cadre de la loi sur la continuité des entreprises. La requête de la société a été acceptée par le Tribunal en date du 27 mars 2014. Cette action devrait permettre à Casterman Printing de mettre en œuvre les mesures de restructuration qui s'imposent afin de restaurer sa rentabilité.

Dans le cadre de la procédure de réorganisation avec transfert d'activité de la SA Evadix DMS, une seule offre de reprise est parvenue auprès du mandataire judiciaire nommé par le Tribunal de Commerce de Tournai. L'offre déposée par la SA Evadix Bilog a été acceptée par le Tribunal de Commerce dans son jugement rendu le 7 juin 2013. Un total de 28 personnes a été effectivement repris au terme du processus de transfert d'activité et la SA Evadix DMS a été déclarée en faillite le 24 juin 2013.

Cette opération a permis à Evadix Bilog d'étendre ses activités et de temporeriser le ralentissement des activités logistiques ; en effet, la société éprouve actuellement des difficultés à louer ses surfaces de stockage et de bureau.

Le pôle d'activité développées en Roumanie (et constitué de Evadix MPI, Evadix Labels et Evadix Est) confirme son statut de pôle de croissance pour le groupe et a pour la première fois en 2013 dégagé un résultat en bénéfice. Ces bons résultats sont particulièrement remarquables au regard de la situation de marché difficile actuellement en Roumanie alors que le pays est confronté à une crise de la consommation. Cette performance est liée aux investissements consentis ces dernières années dans ces activités et qui ont permis d'élargir les capacités de production et le champ de prospection commercial.

L'effectif du personnel au 31 décembre 2013 s'élève pour la Belgique à 151 travailleurs en équivalents temps plein (contre 188 fin 2012), soit 22 employés et 129 ouvriers. Il est en Roumanie de 20 employés et 33 ouvriers.

### 3. SITUATION FINANCIERE : PRESENTATION DU BILAN

---

L'année 2013 constituant le dixième exercice comptable consolidé du Groupe, la comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent est effectuée ci-dessous.

#### Actif

##### Actifs immobilisés

Le total des immobilisations (valeur nette comptable après amortissements) est à fin 2013 de KEUR 12.572 contre KEUR 13.536 à fin décembre 2012.

Du total des immobilisations corporelles de KEUR 12.289 (KEUR 13.506 à fin 2012), les terrains et constructions représentent 24%, les machines en leasing 49% et les installations, machines et outillage 27%.

##### Actifs circulants

Les actifs circulants s'élèvent à KEUR 8.463 à fin 2013 (KEUR 9.636 au 31 décembre 2012). Ils sont essentiellement composés de stocks pour KEUR 1.627 (KEUR 1.771 à fin 2012) et de créances à un an au plus pour KEUR 4.948 (5.528 à fin 2012) - dont KEUR 4.782 de créances commerciales et KEUR 166 d'autres créances. Les placements de trésorerie diminuent à KEUR 0,1 (au lieu de KEUR 333 en 2012) suite à l'annulation de la garantie locative de Evadix Bilog auprès de Belfius. Les valeurs disponibles s'élèvent à fin 2013 à KEUR 1.728, pour KEUR 1.861 à fin 2012.

Les comptes de régularisation s'élèvent quand à eux à KEUR 159 pour KEUR 143 à fin 2012.

**Le total du bilan à fin 2013 s'élève à KEUR 21.035 contre KEUR 23.173 pour l'exercice 2012.**

#### Passif

Les capitaux propres s'élèvent à présent à KEUR 7.726 contre KEUR 8.399 à fin 2012. Ils se composent de KEUR 3.883 de capital souscrit (Evadix s.a.), de KEUR 4.240 de primes d'émission, de KEUR -1101 de réserves consolidées (KEUR -613 à fin 2012), de KEUR 75 d'écarts de consolidation négatifs (différence entre le montant de la participation dans certaines filiales et leurs capitaux propres), de KEUR -299 d'écarts de conversion et de KEUR 928 de subsides en capital (KEUR 1.099 à fin 2012).

Les provisions pour pensions et obligations similaires s'élèvent à KEUR 1 contre KEUR 3 pour l'exercice précédent. Les impôts différés sur subsides en capital s'élèvent à KEUR 476 (KEUR 536 à fin 2012).

Le total des dettes du groupe atteint à présent KEUR 12.832 contre KEUR 14.008 pour l'exercice précédent.

Les dettes à plus d'un an (KEUR 2.770 à fin 2013 contre KEUR 3.791 à fin 2012) concernent des dettes financières à hauteur de KEUR 2.370. Ce dernier montant se répartit comme suit :



- emprunts subordonnés : KEUR 429 (Cette somme est composée essentiellement de l'emprunt souscrit par Evadix s.a. auprès de la Sogepa) ;
- dettes de location financement et assimilées : KEUR 978 (dont KEUR 597 proviennent des leasings souscrits par Casterman Printing (principalement la roto 6 et ses accessoires)) ;
- établissements de crédit : KEUR 314 (dont KEUR 218 pour l'ensemble les filiales roumaines et KEUR 93 pour Evadix s.a.) ;
- autres emprunts : KEUR 649 (dont KEUR 600 pour Casterman Printing s.a.)

Parmi les dettes à un an au plus (KEUR 9.849 à fin 2013 contre KEUR 9.838 à fin 2012), les dettes à plus d'un an échéant dans l'année atteignent KEUR 1.326, les dettes financières à un an au plus KEUR 3.917, les dettes commerciales KEUR 2.828, les dettes fiscales et sociales à KEUR 1.683, et les autres dettes KEUR 69. Les acomptes reçus des clients sur commandes en cours s'élèvent à KEUR 26.

Les comptes de régularisation du passif s'élèvent à fin 2013 à KEUR 213 pour KEUR 379 à fin 2012. Ces comptes reprennent notamment le report de la plus-value relative à la vente des immobilisations dans le cadre des opérations de « sales and lease back » chez Casterman Printing et Evadix.

#### **4. SITUATION FINANCIERE : PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTATS**

---

Le chiffre d'affaires de l'année 2013 s'élève à KEUR 26.818 (KEUR 29.720 en 2012).

La variation des en-cours est de KEUR 5 (KEUR -131 en 2012), la production immobilisée est nulle et les autres produits d'exploitation s'élèvent à KEUR 756 (KEUR 857 en 2012).

Le total des ventes et prestations atteint en conséquence KEUR 27.579 contre KEUR 30.446 pour l'exercice précédent.

Les achats en approvisionnements et marchandises passent de KEUR 15.744 à KEUR 14.135.

Les autres coûts des ventes et prestations s'élèvent à :

KEUR	2013	2012
Services et biens divers	4.930	4.933
Rémunérations et charges sociales	7.203	7.260
Amortissements et réduct. de valeur	1.799	1.805
Provisions pour risques et charges	-227	-168
Autres charges d'exploitation	243	172
Amort. s/ écarts de conso positifs	0	0
Total	13.948	14.002

Le résultat d'exploitation ainsi dégagé est de KEUR -504 pour l'exercice 2013 (KEUR 699 pour 2012).

Le résultat financier (produits financiers diminués des charges financières) s'élève à KEUR -301 en 2013 contre KEUR -562 en 2012. Il se décompose en KEUR 300 (KEUR 318 en 2011) de produits financiers et KEUR 601 (KEUR 880 en 2012) de charges financières dont KEUR 374 de charges de dettes contre KEUR 396 en 2012.

Le résultat courant avant impôts est donc une perte de KEUR -805 pour 2013 (bénéfice de KEUR 138 pour 2012).

Le résultat exceptionnel (produits exceptionnels diminués des charges exceptionnelles) s'élève à KEUR 259 en 2013 contre KEUR 165 en 2012.

Ce résultat exceptionnel résulte essentiellement de plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés liées aux opérations de sale & lease back

La perte de l'exercice avant impôts atteint dès lors KEUR -545 contre un bénéfice de KEUR 303 pour l'exercice précédent.

Le résultat consolidé, après prélèvements sur impôts différés (KEUR 60) et impôts sur le résultat (KEUR 4), s'élève à une perte de KEUR 489 contre un bénéfice de KEUR 350 en 2012.

La perte consolidée atteint donc KEUR -489.

## **5. RESERVES CONSOLIDEES**

---

Les réserves consolidées passent de KEUR -613 à fin 2012 à KEUR -1.102 à fin 2013. Cette diminution de KEUR 489 se décompose comme suit:

- quote-part du groupe dans le résultat consolidé : KEUR -489 ;
- dividendes distribués par Evadix SA à ses actionnaires : KEUR 0.

## **6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE - CIRCONSTANCES INFLUENCANT NOTABLEMENT LE DEVELOPPEMENT**

---

Comme déjà mentionné préalablement, le Tribunal de Commerce de Tournai a accepté ce 27 mars 2014 la requête en réorganisation judiciaire qui avait été introduite le vendredi 7 mars 2014 par Casterman Printing. La filiale Casterman Printing va profiter du sursis qui lui a été accordé pour notamment mettre en place un plan de réorganisation de sa production tenant compte des difficultés d'adaptation de la structure à un marché caractérisé par une évolution erratique.

## **7. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

---

Le Groupe n'a pas mené d'activités de recherche et de développement au cours de l'exercice.

## **8. REGLES D'EVALUATION COMPTABLES**

---

Au niveau consolidé, les règles d'évaluation comptables du Groupe n'ont subi aucune modification au cours du dernier exercice comptable par rapport à celui qui lui a précédé.

## **9. MODIFICATIONS DE LA SITUATION JURIDIQUE**

---

Aucune modification n'a été actée en 2013.

## **10. RACHATS D' ACTIONS PROPRES**

---

A fin 2013, le Groupe Evadix ne possède pas d'actions propres.

## **11. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

---

Conformément aux articles 96 et 119 du Code des Sociétés, le Conseil d'administration décrit ci-après les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe Evadix pourrait être confronté au cours de l'exercice 2014.

### Risques de marché :

Le groupe Evadix exerce ses diverses activités, notamment dans les secteurs de l'impression, de la production de marketing direct et de la logistique, pour des clients nationaux et internationaux. Les dépenses des entreprises clientes d'Evadix sont généralement liées à la conjoncture économique globale, européenne ou nationale. Le ralentissement économique provoque une forte baisse des budgets alloués notamment à la publicité et aux produits de marketing direct.

### Risque de liquidité :

Evadix et ses filiales ont recouru à l'endettement de manière significative pour financer les investissements et les besoins de fonds de roulement. Toute faiblesse commerciale pourrait entraîner des difficultés de paiement et de remboursement des dettes commerciales, sociales ou financières. L'appel au marché des capitaux étant par ailleurs très difficile dans les circonstances actuelles, le désendettement du Groupe et sa capacité à faire face aux échéances de remboursement sont directement liés à sa capacité de générer des flux de trésorerie opérationnelle positifs et de financer ses besoins en fonds de roulement.

### Risque de taux d'intérêt :

Bien qu'une partie des dettes à long terme soit basée sur des taux d'intérêt fixes, une augmentation des taux d'intérêt ferait peser sur la société des charges financières plus élevées.

### Risque crédit :

Evadix et ses filiales pourraient voir son résultat sérieusement affecté par le non-paiement de factures de montants particulièrement significatifs. D'une manière générale, la stratégie d'entreprise privilégie des relations durables avec des clients solides, ce qui joue un rôle positif dans la limitation de ce risque. Afin de limiter le risque de non paiement de clients, l'entreprise couvre une majeure partie de ses créances clients par une assurance crédit.

### Risque technologique :

Evadix, et plus particulièrement les divisions imprimerie et production de marketing direct, évolue dans un secteur où l'avantage technologique est crucial. Celui-ci permet de répondre -entre autres- aux demandes du marché pour des types de production toujours

plus complexes. Bien qu'Evadix veille à mettre à niveau son parc machine et qu'elle emploie du personnel compétent en matière de veille technologique, il est toutefois possible que l'arrivée non anticipée d'une nouvelle technologie sur le marché provoque une obsolescence soudaine de son outil de production.

Comme toute autre entreprise ayant massivement recours aux outils informatiques, Evadix pourrait être affectée dans l'une ou l'autre de ses divisions opérationnelles par une panne informatique majeure dont les causes n'auraient pas été prévues et dont les conséquences ne seraient pas palliées par les procédures internes régissant l'organisation des sauvegardes des systèmes et des données. De même, et bien qu'un très grand nombre de mesures de protection soient en vigueur dans l'entreprise, Evadix pourrait être victime de « hacking », ce qui pourrait être de nature à affecter de manière temporaire certains aspects de l'activité d'Evadix.

#### Risque de dépendance vis-à-vis de clients :

Dans la plupart de ses métiers, Evadix travaille traditionnellement sans contrat pluriannuel, ce qui peut constituer un risque induit par une certaine incertitude quant aux relations commerciales futures. Cependant, le fait que le Groupe travaille pour de nombreux clients actifs dans des secteurs très diversifiés est de nature à limiter ce risque.

#### Risques de financement :

La société entend poursuivre l'amélioration de ses process et de sa productivité, notamment par la mise en œuvre d'investissements stratégiques. Ces investissements requerront la mobilisation de liquidités et l'accès au crédit. L'insuffisance de liquidités ou la difficulté d'obtenir un accès au crédit bancaire seraient donc de nature à compromettre le développement du Groupe.

## **12. NOMINATION**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2012 a approuvé à l'unanimité le renouvellement du mandat du cabinet RSM Réviseurs d'Entreprises représenté par Madame Céline Arnaud et Monsieur Bernard de Grand Ry pour une durée de trois années, qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale de 2015, en vue d'effectuer l'audit des comptes annuels consolidés du groupe de 2012 à 2014 inclus.

Tournai, le 27 mars 2014,

Pour le Conseil d'Administration :







# comptes annuels consolidés

*Comptes BNB  
Rapport de gestion*

***Rapport du commissaire***

EVADIX





# EVADIX SA

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2013

---

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions complémentaires requises.

### **Attestation sans réserve des comptes consolidés avec paragraphe explicatif**

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 21.035.125,84 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 488.776,15.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion dans lequel l'organe de gestion justifie du maintien des règles comptable de continuité compte tenu de l'acceptation par le Tribunal de commerce de Tournai de la requête en procédure de réorganisation judiciaire concernant la principale filiale du Groupe, Casterman Printing S.A., et du sursis de 6 mois qui lui a été accordé ce 27 mars 2014.

Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si Casterman Printing S.A. n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

### **Mentions complémentaires**

L'établissement et le contenu du rapport consolidé de gestion relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport par les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

- Le rapport consolidé de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Gosselies, le 10 avril 2014

LE COMMISSAIRE,

RSM REVISEURS D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOREN SCRL  
REPRESENTEE PAR



CELINE ARNAUD  
ASSOCIEE



BERNARD DE GRAND RY  
ASSOCIE







# comptes annuels statutaires

*Comptes BNB  
Rapport de gestion  
Rapport du commissaire*

EVADIX



## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **EVADIX**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Quai Donat Casterman

N°: 71

Boîte:

Code postal: 7500

Commune: Tournai

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Tournai

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0467.731.030

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

20-07-2010

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

12-05-2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2013

au

31-12-2013

Exercice précédent du

01-01-2012

au

31-12-2012

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 1.2, C 5.2.1, C 5.2.4, C 5.3.5, C 5.3.6, C 5.4.2, C 5.4.3, C 5.5.2, C 5.8, C 5.16, C 8, C 9

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

### **MALCHAIR ROGER**

Rue de Mortagne 79/c  
7604 Baugnies  
BELGIQUE

Début de mandat: 09-05-2011

Fin de mandat: 12-05-2014

Administrateur

### **LEURQUIN Pascal**

Chemin de la vieille Cour 10  
1400 Nivelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 09-05-2011

Fin de mandat: 12-05-2014

Administrateur délégué

### **IFTIMIA CRINA**

Chemin de la Vieille Cour 10  
1400 Nivelles

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2013

Fin de mandat: 13-05-2015

Administrateur

**AGROPELLETS SPRL**

BE 0898.262.362

Rue du Follet 10/204

7540 Kain (Tournai)

BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2013

Fin de mandat: 13-05-2015

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement  
par:

**GOSSE Jean-François**

**JARINVEST**

BE 0478.367.871

rue Joseph Mathieu 39

1300 Wavre

BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2013

Fin de mandat: 13-05-2015

Administrateur

Représenté directement ou indirectement  
par:

**VAN DE KERCKHOVE Etienne**

**THE NEXT LIMIT SPRL**

BE 0875.795.677

Rue Général Lotz 94

1180 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2013

Fin de mandat: 13-05-2015

Administrateur

Représenté directement ou indirectement  
par:

**DE CONINCK Didier**

**RSM - RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (B00033)**

BE 0429.471.656

Rue Antoine de Saint-Exupéry 14

6041 Gosselies

BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2012

Fin de mandat: 11-05-2015

Commissaire

Représenté directement ou indirectement  
par:

**DE GRAND RY Bernard**  
Réviseur associé



**ARNAUD Céline**  
Réviseur associé

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>8.133.809,71</b>	<b>8.199.531,03</b>
<b>Frais d'établissement</b>	5.1	20		<b>0</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.2	21	<b>8.704,35</b>	<b>26.113,07</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.3	22/27	<b>258.284,11</b>	<b>306.596,71</b>
Terrains et constructions		22	118.377,54	143.752,03
Installations, machines et outillage		23	38.531,58	44.739,74
Mobilier et matériel roulant		24	1.641,75	3.048,65
Location-financement et droits similaires		25	99.733,24	115.056,29
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.4/5.5.1	28	<b>7.866.821,25</b>	<b>7.866.821,25</b>
Entreprises liées	5.14	280/1	7.866.821,25	7.866.821,25
Participations		280	7.866.821,25	7.866.821,25
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>1.373.908,94</b>	<b>1.394.624,16</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>1.074.617,09</b>	
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	1.074.617,09	
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		<b>2.660,26</b>
Stocks		30/36		2.660,26
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		2.660,26
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>248.010,67</b>	<b>1.355.316,76</b>
Créances commerciales		40	245.711,75	241.933,7
Autres créances		41	2.298,92	1.113.383,06
<b>Placements de trésorerie</b>	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>38.049,13</b>	<b>20.635,67</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	5.6	490/1	<b>13.232,05</b>	<b>16.011,47</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>9.507.718,65</b>	<b>9.594.155,19</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>6.293.990,03</u></b>	<b><u>6.149.795,98</u></b>
<b>Capital</b>	5.7	10	<b>3.882.712,37</b>	<b>3.882.712,37</b>
Capital souscrit		100	3.882.712,37	3.882.712,37
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		11	<b>4.240.232,74</b>	<b>4.240.232,74</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>100.073,16</b>	<b>100.073,16</b>
Réserve légale		130	34.542,15	34.542,15
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	65.531,01	65.531,01
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14	<b>-1.942.242,53</b>	<b>-2.089.298,47</b>
			(+)/(-)	
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>13.214,29</b>	<b>16.076,18</b>
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>6.997,13</u></b>	<b><u>8.470,73</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
<b>Impôts différés</b>		168	<b>6.997,13</b>	<b>8.470,73</b>
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>3.206.731,49</u></b>	<b><u>3.435.888,48</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.9	17	<b>2.394.529,36</b>	<b>671.924,79</b>
Dettes financières		170/4	604.529,36	671.924,79
Emprunts subordonnés		170	428.571,44	428.571,44
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172	33.527,47	43.153,04
Etablissements de crédit		173	92.959,7	117.749,06
Autres emprunts		174	49.470,75	82.451,25
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	1.790.000	
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>762.060,71</b>	<b>2.664.979,26</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	105.573,62	104.861,17
Dettes financières		43	500.000	522.728,9
Etablissements de crédit		430/8	500.000	500.000
Autres emprunts		439		22.728,9
Dettes commerciales		44	75.324,06	85.272,36
Fournisseurs		440/4	75.324,06	85.272,36
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	49.064,46	48.600,58
Impôts		450/3	10.689,34	14.716,64
Rémunérations et charges sociales		454/9	38.375,12	33.883,94
Autres dettes		47/48	32.098,57	1.903.516,25
<b>Comptes de régularisation</b>	5.9	492/3	<b>50.141,42</b>	<b>98.984,43</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>9.507.718,65</b>	<b>9.594.155,19</b>

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/74	<b>1.309.930,8</b>	<b>1.344.576,7</b>
Chiffre d'affaires	5.10	70	1.029.010,74	1.069.443,44
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	280.920,06	275.133,26
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/64	<b>1.080.350,63</b>	<b>1.130.845,51</b>
Approvisionnements et marchandises		60	42.905,7	41.268,16
Achats		600/8	40.245,44	41.176,2
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	2.660,26	91,96
Services et biens divers		61	538.673,81	594.577,57
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	314.223,77	348.518,28
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	131.111,59	116.820,69
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		12.771,86
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	53.435,76	16.888,95
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>229.580,17</b>	<b>213.731,19</b>
<b>Produits financiers</b>		75	<b>4.096,9</b>	<b>21.223,46</b>
Produits des immobilisations financières		750	979,54	17.786,31
Produits des actifs circulants		751	255,47	311,43
Autres produits financiers	5.11	752/9	2.861,89	3.125,72
<b>Charges financières</b>	5.11	65	<b>87.675,93</b>	<b>81.474,68</b>
Charges des dettes		650	65.680,49	76.060,19
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	21.995,44	5.414,49
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)</b>		9902	<b>146.001,14</b>	<b>153.479,97</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		<b>246.799,98</b>
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		246.799,98
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>146.001,14</b>	<b>-93.320,01</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780	<b>1.473,6</b>	<b>1.473,63</b>
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	5.12	67/77	<b>418,8</b>	<b>8.317,19</b>
Impôts		670/3	418,8	8.317,19

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>147.055,94</b>	<b>-100.163,57</b>
	<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789		
	<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>147.055,94</b>	<b>-100.163,57</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-1.942.242,53</b>	<b>-2.089.298,47</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	147.055,94	-100.163,57
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-2.089.298,47	-1.989.134,9
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) 14	<b>-1.942.242,53</b>	<b>-2.089.298,47</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

**ANNEXE**  
**ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Nouveaux frais engagés

Amortissements

Autres

(+)/(-)

**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

**Dont**

Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission  
d'emprunts et autres frais d'établissement

Frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
20P	XXXXXXXXXX	0
8002		
8003		
8004		
20		
200/2		
204		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052P	XXXXXXXXXX	<b>1.442,77</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052	<b>1.442,77</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8122P	XXXXXXXXXX	<b>1.442,77</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8072		
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8122	<b>1.442,77</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	211	<b><u>0</u></b>	



**GOODWILL**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>87.043,6</b>
8023		
8033		
8043		
8053	<b>87.043,6</b>	
8123P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>60.930,53</b>
8073	17.408,72	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	<b>78.339,25</b>	
212	<b>8.704,35</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>380.427,67</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>380.427,67</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	XXXXXXXXXX	<b>236.675,64</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	25.374,49	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>262.050,13</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22	<b>118.377,54</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	XXXXXXXXXX	<b>161.490,57</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	5.200	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>166.690,57</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	XXXXXXXXXX	<b>116.750,83</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	11.408,16	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	8312		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>128.158,99</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	23	<b>38.531,58</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXX	<b>288.346,62</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>288.346,62</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXX	<b>285.297,97</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	1.406,9	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>286.704,87</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b>1.641,75</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194P	XXXXXXXXXX	<b>206.779,53</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	60.190,27	
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	8184		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194	<b>266.969,8</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	8244		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324P	XXXXXXXXXX	<b>91.723,24</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8274	75.513,32	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	8314		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324	<b>167.236,56</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	25	<b><u>99.733,24</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Terrains et constructions</b>	250		
<b>Installations, machines et outillage</b>	251	<b>34.891,49</b>	
<b>Mobilier et matériel roulant</b>	252	<b>64.841,75</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	9.026.291,24
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371	621.799,98	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	8.404.491,26	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	1.159.469,99
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	621.799,98	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	537.670,01	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	280	7.866.821,25	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
<b>EVADIX DIRECT MARKETING</b> BE 0468.731.813 Société anonyme Quai Donat Casterman 71 7500 Tournai <b>BELGIQUE</b>  Parts nominatives	5.599	99,98		31-12-2012	EUR	-83.522,9	-315.616,21
<b>EVADIX BILOG</b> BE 0475.949.306 Société anonyme Rue Pasquier Grenier 4 7500 Tournai <b>BELGIQUE</b>  Parts nominatives	11.677	99,99		31-12-2012	EUR	93.946,4	1.121,61
<b>CASTERMAN PRINTING</b> BE 0478.947.792 Société anonyme Quai Donat Casterman 71 7500 Tournai <b>BELGIQUE</b>  Parts nominatives	29.107	99,98		31-12-2012	EUR	7.917.965,02	368.052,08
<b>EVADIX EST</b>  Strada Chimiei 1 Savinesti <b>ROUMANIE</b>  Parts nominatives	502.307	99,99		31-12-2012	EUR	1.128.865,06	6.204,9
<b>EVADIX MPI</b>  Strada Chimiei 1 Savinesti <b>ROUMANIE</b>  Parts nominatives	1.012.521	74,45	25,54	31-12-2012	EUR	1.658.763,17	-101.714,87

N°	BE 0467.731.030	C 5.5.1
----	-----------------	---------

<b>ETIBEL INTERNATIONAL</b> BE 0880.493.348 Société anonyme Avenue de la chapelle 3 1200 Woluwe-Saint-Lambert <b>BELGIQUE</b>  Parts nominatives	48.110	99,95		31-12-2012	EUR	41.217,62	-75.250,52
<b>EVADIX LABELS</b>  Strada Chimiei Savinesti <b>ROUMANIE</b>  Parts nominatives	100.947	42,6	57,4	31-12-2012	EUR	485.336,22	11.104,84



**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS**

**Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé  
Montant non appelé

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis  
d'un mois au plus  
de plus d'un mois à un an au plus  
de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter

Exercice
13.232,05

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	3.882.712,37
100	3.882.712,37	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	3.003.525
8703	XXXXXXXXXX	

Actions nominatives  
Actions au porteur et/ou dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

### STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Actionnaires	Nombres d'actions	En % du capital	En % du droit de vote
Famille Leurquin	1.316.727	43.84	43.84
Mr Roger Malchair	320.100	10.66	10.66
Mr Thierry Lahaye	186.892	6.17	6.17

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

#### Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	105.573,62
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	47.803,76
Etablissements de crédit	8841	24.789,36
Autres emprunts	8851	32.980,5
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

#### Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	42	<b>105.573,62</b>
--	----	-------------------

#### Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	518.815,08
Emprunts subordonnés	8812	342.857,16
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	33.527,47
Etablissements de crédit	8842	92.959,7
Autres emprunts	8852	49.470,75
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

#### Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	<b>518.815,08</b>
--	------	-------------------

#### Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	85.714,28
Emprunts subordonnés	8813	85.714,28
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	1.790.000

#### Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	<b>1.875.714,28</b>
--	------	---------------------

### DETTE GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	428.571,44
Emprunts subordonnés	8931	428.571,44
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

#### Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	9061	<b>428.571,44</b>
--	------	-------------------

#### Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	509.902,67
Emprunts subordonnés	8932	428.571,44

N°	BE 0467.731.030	C 5.9
----	-----------------	-------

	Codes	Exercice
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	81.331,23
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b>	<b>9062</b>	<b>509.902,67</b>

	Codes	Exercice
<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>		
<b>Impôts</b>		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	10.086,79
Dettes fiscales estimées	450	602,55
<b>Rémunérations et charges sociales</b>		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	38.375,12

	Exercice
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	
<b>Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important</b>	
Charges à imputer	26.028,36
Produits à reporter	24.113,06



**RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS****RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	2.861,89	2.861,87
9126		
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	21.995,44	5.414,47

**Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement****Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Frais de banque

Exercice

**RÉSULTATS EXCEPTIONNELS****Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

DNA  
Pertes fiscales récupérables

Codes	Exercice
9134	<b>418,8</b>
9135	
9136	
9137	418,8
9138	
9139	
9140	
	52.645,03
	200.802,6

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	891.093,14
9142	891.093,14
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)  
Par l'entreprise

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	108.805,68	125.746,94
9146	252.612,04	260.822,57
9147	51.157,26	55.796,91
9148		

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	118.377,54
Montant de l'inscription	9171	721.840
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	518.815,79
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>MARCHÉ À TERME</b>		
<b>Marchandises achetées (à recevoir)</b>	9213	
<b>Marchandises vendues (à livrer)</b>	9214	
<b>Devises achetées (à recevoir)</b>	9215	
<b>Devises vendues (à livrer)</b>	9216	

### ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Garantie à concurrence de EUR 187 500 de la SOWALFIN (50% Fortis et 50% ING)

Affectation en gage, à concurrence de EUR 200 000 de tous les droits résultants de l'assurance solde restant dû, souscrite par la société, avec Pascal Leurquin comme assuré-garantie pour EUR 187 500 de la SOWALFIN (50% Fortis et 50% ING)

### LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

La société a souscrit pour son personnel employé titulaire d'un contrat à durée indéterminée une police d'assurance groupe portant sur la retraite, l'accident, l'invalidité ainsi qu'une police d'assurance maladie, hospitalisation et soins de santé. Sa contribution annuelle est d'environ 50% des primes totales.

### LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ



**AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées**

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1	<b>7.866.821,25</b>	<b>7.866.821,25</b>
Participations	280	7.866.821,25	7.866.821,25
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances sur les entreprises liées</b>	9291	<b>1.316.458,56</b>	<b>1.352.239,21</b>
A plus d'un an	9301	1.074.617,09	
A un an au plus	9311	241.841,47	1.352.239,21
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	<b>1.837.729,12</b>	<b>1.920.044,27</b>
A plus d'un an	9361	1.790.000	
A un an au plus	9371	47.729,12	1.920.044,27
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	27.146,36	31.695,81
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
<b>Créances</b>	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>Dettes</b>	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

Conditions principales des garanties constituées

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Conditions principales des autres engagements

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	20.083,35
9504	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	13.745
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

N°	BE 0467.731.030	C 5.17.1
----	-----------------	----------

## **DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

### **Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

Codes	Exercice
9507	29.750
95071	
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 100 218 999.000

### Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>					
Temps plein		1001	5	2	3
Temps partiel		1002	3	3	
Total en équivalents temps plein (ETP)		1003	7,4	4,4	3
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>					
Temps plein		1011	8.163	3.312	4.851
Temps partiel		1012	2.495	2.495	
Total		1013	10.658	5.807	4.851
<b>Frais de personnel</b>					
Temps plein		1021	233.255,11	93.302,05	139.953,06
Temps partiel		1022	80.968,66	80.968,66	0
Total		1023	314.223,77	174.270,71	139.953,06
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>		1033			

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP		1003	8,2	4,4	3,8
Nombre d'heures effectivement prestées		1013	12.733	6.182	6.551
Frais de personnel		1023	348.518,28	179.316,74	169.201,54
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033			

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)****A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par sexe et niveau d'études**

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

**Par catégorie professionnelle**

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	5	3	7,4
110	5	3	7,4
111			
112			
113			
120	2	3	4,4
1200			
1201	1	2	2,6
1202		1	0,8
1203	1		1
121	3		3
1210			
1211	2		2
1212	1		1
1213			
130			
134	2	1	2,8
132	3	2	4,6
133			

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise****Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**

**Entrées**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	3		3
210	1		1
211	2		2
212			
213			

**Sorties**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	3		3
310			
311	2		2
312	1		1
313			
340			
341			
342			
343	3		3
350			



**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821	1	5831	2
Nombre d'heures de formation suivies	5822	16	5832	32
Coût net pour l'entreprise	5823	551,12	5833	1.126,88
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

# RÈGLES D'ÉVALUATION

Groupe Evadix - Exercice 2013

RÈGLES D'ÉVALUATION ÉTABLIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sans préjudice de l'application des règles d'évaluation reprises ci-dessous, les règles d'évaluation stipulées dans l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises (Code des Sociétés) sont également d'application.

## 1. Evaluation de l'actif

### 1.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition ; les frais de restructuration, autres que ceux acquis de tiers, sont évalués à leur coût de revient.

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Les frais d'émission d'emprunts sont activés et l'amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Les autres frais d'établissements sont pris directement en charge du compte de résultats.

Les frais de restructuration sont activés et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

### 1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les immobilisations incorporelles, autres que celles acquises de tiers, sont évaluées à leur coût de revient, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

La durée de l'amortissement est fixée au cas par cas ; toutefois, si les amortissements de frais de recherche et de développement et de goodwill sont répartis sur plus de cinq ans, justification doit en être donnée.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

### 1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, autres que celles engagées pour le paiement d'une rente viagère ou en vertu d'un contrat de location-financement ou de contrats similaires, sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires, sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Est repris sous la valeur d'acquisition des biens acquis contre paiement d'une rente viagère, le capital nécessaire au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté du montant payé au comptant et des frais.

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises, le conseil d'administration décide au cas par cas pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode d'amortissement ainsi que du taux applicable.

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le conseil d'administration, les méthodes d'amortissement et les taux applicables seront les suivants :

- Voir tableau des méthodes d'amortissement en annexe.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Parmi les immobilisations corporelles figurent dans des comptes distincts le matériel informatique ainsi que les logiciels informatiques.

### 1.4. Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant de la conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportés ou des créances converties. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des biens et valeurs apportés ou des créances converties, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure du marché.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur base actualisée.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les participations et les actions, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

### 1.5. Stocks

Matières premières, fournitures et marchandises

Les matières premières, fournitures et marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des matières premières, fournitures et marchandises est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), par une individualisation du prix de chaque élément.

Produits finis

Les produits finis sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture d'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation de la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des produits finis est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés) par une individualisation du prix de chaque élément.

Les produits finis fabriqués par l'entreprise même, sont évalués à leur coût de revient.

Le coût de revient des produits finis comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

En-cours de fabrication

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Le coût de revient des commandes en exécution comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

#### 1.6. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances à plus ou à moins d'un an, qui ne sont pas reprises sous la rubrique « immobilisations financières », font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés).

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les créances à plus ou à moins d'un an pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

#### 1.7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les actions propres de l'entreprise sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

Les actions sont évaluées au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Les titres à revenu fixe sont évalués au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme éléments constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur une base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

## 2. Evaluation du passif

### 2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Outre les provisions, constituées conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), des provisions sont constituées, le cas échéant, pour couvrir d'autres risques et charges relatifs à :

- des engagements en matière de rente viagère ;
- des charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagement de tiers ;
- des charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisation
- l'exécution de commandes passées ou reçues ;
- des fluctuations de prix ;
- des positions et marchés à terme en devises ou en marchandises ;
- des garanties ;
- des litiges en suspens.

Les provisions pour les risques et charges citées ci-dessus sont uniquement constituées en cas de risques prévisibles et de charges permanentes qui peuvent exercer une influence sur le résultat de l'exercice en cours ou des exercices suivants. Le montant des provisions est déterminé sur base d'une estimation objective des documents dont les risques et les charges ressortent.

### 2.2. Impôts différés

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés, si ces subsides et plus-values avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été taxés. L'évaluation se fait sur base du taux d'imposition moyen.

Ils sont évalués sous déduction de l'effet des réductions d'impôts et immunisations dont il est probable, au moment où ces subsides et ces plus-values sont actés, qu'il résultera, dans un avenir prévisible, une diminution de la charge fiscale afférente à ces subsides et ces plus-values.

### 2.3. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les engagements découlant des droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrat similaires sont chaque année évalués à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

### 2.4. Réévaluation

Les immobilisations corporelles et les participations et actions, qui sont reprises sous les immobilisations financières, ne font pas l'objet de réévaluation.

### 2.5. Conversion de devises

Lorsque, à la date du bilan, des avoirs, des dettes et des engagements libellés en devises étrangères font partie des fonds propres de la société et que ces fonds propres sont soumis à l'impôt, ils sont convertis au cours de clôture du marché au comptant à la date du bilan ou du jour suivant de cotation.

Les montants convertis des devises étrangères sont repris comme suit dans le résultat de l'exercice : les écarts de conversion positifs ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés; les écarts de conversion négatifs sont directement pris en charge au cours de l'exercice concerné.

Groupe Evadix

Annexe aux règles d'évaluation 2013

	Méthode	Taux		
20 Frais d'établissement	Linéaire	20.00%	20.00	Autres frais d'établissement
21 Concessions, brevets et marques				20.00%
Frais de recherche et développement	Linéaire	20.00%	20.00%	
21 Licences, logiciels				
Supérieur à 3.000€	Linéaire	20.00%		
Inf. à 3.000€			33.33%	
Goodwill	Linéaire	20.00%		
Acomptes versés sur immob. Incorporables				Pas d'amt avant la mise en activité du bien
22 Terrains		0.00%		
Frais acquisition terrains		0.00%		
Constructions bâtiments (= neufs)jusque 31/12/2006	Linéaire	5.00%		
Construction bâtiments (= neufs ) à partir de 01/2007	Linéaire	3.33%		
Frais accessoires constructions bâtiments			5.00%	
Immeubles bâtis (= occasions)	Linéaire	5.00%		
ou durée de l'emprunt bancaire				
Frais accessoires sur acquisitions d'immeubles bâtis			5.00%	
ou durée de l'emprunt bancaire				
23 Installations et aménagements			10.00%	
Rayonnages logistiques (neufs, transférés, d'occasion)	Linéaire		10.00%	
Machines et outillages (matériel 'non transportable')				10.00%
Sup. à 1.000.000€			6.67%	
Sup. à 500.000€	Linéaire	10.00%		
pour achats jusqu'au 31/12/2005				
Sup. à 200.000€	Linéaire	10.00%		
pour achats dès 01/01/2006				
Sup. à 2500€	Linéaire	20.00%		
Petit Matériel (Inf. à 2500 € ou matériel léger 'transportable')	Matériel d'occasion	Linéaire	33.33%	Linéaire
Matériel d'occasion			33.33%	20.00%
24 Mobilier			20.00%	
Matériel de bureau	Matériel d'occasion	Linéaire	20.00%	
Matériel informatique		Linéaire	33.33%	
Sup. à 10.000€		Linéaire	20.00%	
Inf. à 10.000€		Linéaire	33.33%	
Logiciels informatiques	Matériel d'occasion	Linéaire	33.33%	
Sup. à 3.000€		Linéaire	20.00%	
Inf. à 3.000€		Linéaire	33.33%	
Matériel promotionnel		Linéaire	20.00%	
Voitures		Linéaire	33.33%	
Véhicules utilitaires	Matériel d'occasion	Linéaire	20.00%	
		Linéaire	33.33%	
25 Logiciel détenus en loc fin				
Sup. à 3.000€	Linéaire	20.00%		
ou durée du leasing				
Inf. à 3.000€			33.33%	
Machines détenues en loc fin				
Sup. à 1.000.000€	Linéaire	6.67%		
ou durée du leasing				
Sup. à 500.000€	Linéaire	10.00%		
durée du leasing pour achats jusqu'au 31/12/2005				ou
Sup. à 200.000€	Linéaire	10.00%		
ou durée du leasing pour achats dès 01/01/2006				
Sup. à 2500€	Linéaire	20.00%		
Matériel informatique détenu en loc fin				ou durée du leasing
Sup. à 10.000€	Linéaire	20.00%		
				ou durée du leasing
Inf. à 10.000€	Linéaire	33.33%		
ou durée du leasing				
Matériel roulant en loc fin			20.00%	
ou durée du leasing	Linéaire			
Véhicules utilitaires en loc fin			20.00%	
ou durée du leasing	Linéaire			
Autres immob. Détenues en loc fin			20.00%	
ou durée du leasing	Linéaire			
26 Aménagements immeuble loué				
Si 9 ans	Linéaire	11.11%		
Si 10 ans	Linéaire	10.00%		
27 Immob. En cours et acomptes versés				Pas d'amt avant la mise en activité du bien

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIII bis des comptes annuels.







# comptes annuels statutaires

*Comptes BNB*

***Rapport de gestion***

*Rapport du commissaire*

EVADIX





**Evadix S.A.**

## **Rapport de gestion**

### **Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2014**

Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 95 du Code des sociétés, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités d'Evadix S.A. et de vous soumettre les comptes de l'exercice 2013.

## 1. EVOLUTION DES AFFAIRES

---

A fin 2013, Evadix S.A., la société-mère du groupe Evadix, possède des participations financières dans les sociétés suivantes (selon leur ordre chronologique d'entrée dans le Groupe :

Société	Pourcentage détenu, directement ou indirectement	Capitaux propres au 31/12/2013 (en KEUR)	Résultat net 2013 (en KEUR)
<b>Evadix Bilog SA</b> Constituée le 19/10/2001 Gestion intégrée en logistique (Tournai)	99.9%	166	72
<b>Casterman Printing SA</b> Constituée le 12/12/2002 Pré-presse, impression et brochage (Tournai)	99.9%	7.031	-767
<b>Etibel International SA</b> constituée le 01/04/2006 Intégration rétroactive dans le périmètre de consolidation à partir du 01/12/2005 Production d'étiquettes (Tournai)	99.9%	16	-25
<b>Evadix EST SRL</b> Constituée le 23/01/2006 Société mère roumaine (Pietra Neamt – Roumanie)	99.9%	1.119	0,1
<b>Evadix MPI SRL</b> constituée le 27/01/2006 Impression sur film plastique (Pietra Neamt – Roumanie)	99.9% (74,45% directement , et indirectement via Evadix EST).	1.726	84
<b>Evadix LABELS SRL</b> Constituée le 21/01/2009 Activités connexe à l'imprimerie (Pietra Neamt – Roumanie)	99.9% (42,6% directement, et indirectement via EST)	484	4

Outre la détention des participations financières énumérées ci-dessus, Evadix S.A. preste pour ses différentes filiales entre autres les services qui suivent :

- la **direction générale** au niveau national et international,
- les politiques **commerciales et marketing**,
- la **communication** et les **relations publiques**,
- le **secrétariat général**,
- la **réception** et l'**accueil**,
- le **contrôle de gestion** et le **reporting financier**,
- la **comptabilité** générale et budgétaire,
- la gestion de la **trésorerie** et les **relations bancaires**,
- l'**audit interne** et la coordination de l'**audit comptable externe**,
- le **recouvrement** (en dernier recours),
- la gestion des **ressources humaines**,
- le **conseil fiscal** et **juridique**,
- la gestion des **assurances** et des **véhicules**,
- le suivi administratif des opérations de **développement** et de **fusion et acquisition**.

Le résultat de l'année de la SA Evadix est un bénéfice de KEUR 147.

Les frais de structure de la société, contenus par une adaptation constante, ont été répartis par le biais d'une refacturation de frais de gestion aux autres sociétés du groupe.

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2013 s'élève à 7,4 travailleurs en équivalent temps plein. Le personnel occupé par la société au 31 décembre 2013 est de 3 employés et de 5 ouvriers.

## **2. SITUATION FINANCIERE : PRESENTATION DU BILAN**

---

### **Actif**

#### **Actifs immobilisés**

Le total des actifs immobilisés est passé de KEUR 8.200 - à fin décembre 2012 - à KEUR 8.134 - à fin décembre 2013.

Ce montant est principalement constitué des participations financières détenues par Evadix Sa dans ses filiales. Après examen, le conseil n'estime pas devoir enregistrer de réduction de valeur sur ses participations. Le montant participé reste inchangé par rapport à 2012, soit KEUR 7.867.

#### **Actifs circulants**

Les actifs circulants s'élèvent à KEUR 1.374 au 31 décembre 2013 (KEUR 1.395 à fin 2012) et sont principalement composés :

- de créances inter-compagnies à plus d'un an pour KEUR 1.075.
- de créances commerciales qui atteignent KEUR 246 et qui sont majoritairement constituées sur des sociétés du Groupe.
- d'autres créances qui s'élèvent KEUR 2.
- les valeurs disponibles s'élèvent à KEUR 38 (KEUR 21 à fin 2012).
- les comptes de régularisation à KEUR 13, pour des charges à reporter.

Le total du bilan s'élève à KEUR 9.508 (exercice 2013) contre KEUR 9.594 pour l'exercice précédent.

## Passif

Les capitaux propres s'élèvent à KEUR 6.294 contre KEUR 6.150 à fin 2012. Ils se composent de KEUR 3.883 de capital souscrit, de KEUR 4.240 de primes d'émission, de KEUR 65 de réserves disponibles, de KEUR 34 de réserve légale, de KEUR 13 de subsides en capital et d'une perte reportée de KEUR -1.942. Le capital souscrit est représenté par 1.823.719 actions.

Les impôts différés s'élèvent à KEUR 7.

Les dettes s'élèvent à fin 2013 à KEUR 3.207 soit une diminution globale de KEUR 229 par rapport à 2012 (KEUR 3.436). Elles sont constituées pour KEUR 2.395 de dettes à plus d'un an, pour KEUR 762 de dettes à un an au plus et pour KEUR 50 de comptes de régularisation (dont KEUR 24 de produits à reporter liés à une opération de Sale and Lease Back datant de 2011).

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>Dettes à long terme</b>	<b>2.395</b>	<b>672</b>
- dont dettes financières	605	672
- dont dettes inter-compagnies	1.790	0
<b>Dettes à court terme</b>	<b>762</b>	<b>2.665</b>
- dont dettes financières	606	628
- dont dettes commerciales	75	85
- dont dettes salariales	49	49
- autres	32	1903

Les dettes à plus d'un an concernent deux emprunts bancaires pour KEUR 93, trois leasings de véhicules pour KEUR 34, des dettes inter-compagnies à long terme pour KEUR 1.790 et deux emprunts contractés auprès de la Sogepa : un emprunt subordonné de KEUR 429 et un autre emprunt de KEUR 49.

Au cours de l'exercice 2013, les dettes inter-compagnies ont été transférées du court terme au long terme afin de correspondre aux principes des conventions de prêt qui ont été conclues entre les parties concernées. Les conventions établies matérialisent de manière contractuelle le principe de soutien financier à long terme existant entre les sociétés du Groupe Evadix, et sur lequel repose les suppositions de continuité d'exploitation qui sous-tendent à l'arrêt des présents comptes.

Parmi les dettes à un an au plus, les dettes à plus d'un an échéant dans l'année atteignent KEUR 105 et concernent la partie à court terme de l'emprunt Dexia pour KEUR 25, la partie à court terme de l'emprunt Sogepa pour KEUR 32 et la partie à court terme des contrats de leasing pour KEUR 48.

L'avance à terme de KEUR 500 a été maintenue.

Les dettes commerciales (dont celles inter-compagnies) s'élèvent à KEUR 75 les dettes fiscales et sociales à KEUR 49 et les autres dettes à KEUR 32. Pour les comptes courants inter-compagnies, KEUR 20 sont dus à ce titre à la filiale Etibel International.

### 3. SITUATION FINANCIERE : PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTATS

---

Le chiffre d'affaires de l'année 2013 s'élève à KEUR 1.029 contre KEUR 1.069 pour l'année précédente. La quasi totalité de ce montant consiste en des refacturations inter-compagnies.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à KEUR 281 et sont constitués par des refacturations inter compagnies et des subsides d'exploitation

Le total des ventes et prestations est en conséquence de KEUR 1.310.

Les achats en approvisionnements et marchandises s'élèvent à KEUR 43 et consistent en l'achat de fournitures et marchandises refacturées à d'autres filiales.

Les autres coûts des ventes et prestations s'élèvent à :

KEUR	2013	2012
Services et biens divers	538	594
Rémunérations et charges sociales	314	348
Amortissements	131	117
Provisions pour risques et charges	0	13
Autres charges d'exploitation	53	17
Total	1.036	1.089

Le résultat d'exploitation ainsi dégagé est un bénéfice de KEUR 229 contre KEUR 214 en 2012.

Le résultat financier (produits financiers moins charges financières) de l'exercice examiné dans le présent rapport de gestion est une perte de KEUR -83 en 2013 contre KEUR -60 en 2012.

Le résultat courant avant impôts s'établit à un bénéfice de KEUR 146 pour 2013 contre un bénéfice de KEUR 153 pour 2012.

Pas de résultat exceptionnel.

Le bénéfice de l'exercice avant impôts atteint KEUR 146 pour 2013 (contre une perte de KEUR -93 pour 2012).

Le bénéfice de l'exercice, après prélèvement sur impôts différés (KEUR 1) et impôts (KEUR 0,4) est de KEUR 147.

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice précédent (KEUR -2.089), le résultat à affecter est de KEUR -1.942 (perte).

#### **4. AFFECTATIONS DU RESULTAT**

---

Sur base du résultat à affecter de KEUR -1.942 (perte), le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale l'affectation suivante :

- réserve légale : KEUR 0 ;
- rémunération du capital : KEUR 0 (dividendes bruts) ;
- résultat reporté : KEUR -1.942

#### **5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE - CIRCONSTANCES INFLUENÇANT NOTABLEMENT LE DEVELOPPEMENT**

---

A ce jour, les administrateurs ne connaissent pas d'événements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir un impact significatif sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Les administrateurs signalent qu'en date de rédaction du présent rapport, hormis la mise sous PRJ de Casterman Printing tel que décrit ci-après, aucune circonstance nouvelle spécifique n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société Evadix SA en 2014.

Le Tribunal de Commerce de Tournai a accepté ce 27 mars 2014 la requête en réorganisation judiciaire qui avait été introduite le vendredi 7 mars 2014 par Casterman Printing. La filiale Casterman Printing va profiter du sursis qui lui a été accordé pour notamment mettre en place un plan de réorganisation de sa production tenant compte des difficultés d'adaptation de la structure à un marché caractérisé par une évolution erratique.

#### **6. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

---

La société n'a pas effectué d'activité de recherche et de développement au cours de l'année écoulée.

#### **7. SUCCURSALES DE LA SOCIETE**

---

La société ne possède pas de succursale.

#### **8. REGLES D'EVALUATION**

---

Les règles d'évaluation de la société sont basées sur les règles d'évaluation du Groupe Evadix depuis l'intégration de cette activité au sein du périmètre de consolidation.

Les règles d'évaluation comptables de la société n'ont subi aucune modification au cours du dernier exercice comptable par rapport à celui qui lui a précédé.

## **9. PERTES REPORTEES ET REGLES COMPTABLES DE CONTINUTE**

---

Compte tenu que le bilan de la société fait apparaître une perte reportée, l'article 96 du Code des Sociétés impose au Conseil d'administration de justifier l'application des règles comptables de continuité.

Malgré la perte reportée de la société Evadix s.a. (société holding et faîtière du Groupe) qui – pour rappel - est pour l'essentiel le fruit de réductions de valeur ou de moins-values sur participations actées au cours de ces dernières années (Evadix DMS, à concurrence de 621 k€ ; Etibel International, à concurrence de 200 k€ ; Evadix Bilog, à concurrence de 338 k€) et des déboires connus avec une ancienne filiale (Evadix Etibel), les bons résultats bénéficiaires de l'exercice 2013 (147 KEUR) amènent le Conseil à estimer que les conditions sont réunies pour assurer la continuité de l'entreprise et décide donc d'appliquer les règles comptables de continuité.

Précisons également que la valeur actuelle des filiales actives dans le Groupe n'est pas surestimée et, dans le futur proche, compte tenu des plans prévisionnels, il ne devrait plus y avoir lieu d'acter d'autres réductions de valeur significatives.

## **10. RACHATS D' ACTIONS PROPRES**

---

A fin 2013, Evadix s.a. ne possède pas d'action propre.

## **11. DEMISSIONS ET NOMINATIONS**

---

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2013, il a été entériné la nomination de la société Agropellets s.p.r.l., représentée par Monsieur Jean-François Gosse, et le renouvellement des sociétés Jarinvest s.p.r.l., représentée par Monsieur Etienne Van de Kerckhove, en qualité d'administrateurs indépendants et de The Next Limit s.p.r.l., représentée par Monsieur Didier de Coninck en qualité d'administrateur non exécutif pour une durée de deux ans se terminant immédiatement après l'Assemblée Générale de 2015. A l'occasion de cette même Assemblée Générale, il a également été décidé de reconduire Madame Crina Iftimia en qualité d'administrateur exécutif pour une durée de deux ans.

Au cours de la prochaine assemblée du 12 mai 2014, le Conseil proposera le renouvellement des mandats parvenus à échéance de Monsieur Pascal Leurquin et de Monsieur Roger Malchair pour une durée de 3 ans.

La nomination du cabinet RSM Réviseurs d'Entreprises représenté par Madame Céline Arnaud et Monsieur Bernard de Grand Ry pour une durée de trois années, a été entérinée lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2012, en vue d'effectuer l'audit et la certification des comptes annuels pour les exercices 2012, 2013, 2014.

## **12. INTERETS OPPOSES DE NATURE PATRIMONIALE – ARTICLE 523 DU CODE BELGE DES SOCIETES**

---

L'article 523 du Code belge des Sociétés stipule que si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt personnel de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant des pouvoirs du Conseil d'administration d'Evadix, l'administrateur concerné doit le communiquer aux autres administrateurs avant toute délibération du Conseil d'administration relative à cette opération. Les réviseurs doivent également en être informés. L'administrateur concerné ne peut assister aux délibérations relatives à la décision ou à l'opération opposée à son intérêt de nature patrimoniale ni prendre part au vote.

Ce cas de figure s'est présenté à l'occasion du Conseil d'administration du 24 février 2014 pour l'administrateur Pascal Leurquin en ce qui concerne la conclusion d'une convention de prestation de services entre Evadix et la société Leurky s.p.r.l. (événement postérieur à la clôture de l'exercice). Une copie du procès verbal du Conseil d'administration relatif à cette question est reprise en annexe du présent rapport de gestion et en fait partie intégrante.

## **13. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

---

Conformément aux prescrits des articles 96 du Code des Sociétés, le Conseil d'administration décrit ci-après les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Il est renvoyé au rapport de gestion consolidé quant à l'ensemble des risques opérationnels et autres auxquels sont exposées les filiales et qui pourraient avoir indirectement un impact sur la société.

Pour l'exercice 2014, il devrait peser sur la société les risques et incertitudes suivants :

- La société s'est endettée de manière significative pour financer sa croissance. L'essentiel des revenus de la société provenant de la facturation de services aux filiales, toute faiblesse commerciale d'une filiale pourrait entraîner des difficultés de paiement y compris envers la maison-mère, et donc des problèmes de liquidité au niveau de la société et de sa faculté de remboursement des emprunts.
- Bien qu'une partie des dettes à long terme soit basée sur des taux d'intérêt fixes, une augmentation des taux d'intérêt ferait peser sur la société des charges financières plus élevées.

Evadix SA ne fait pas usage d'instruments financiers spécifiques.



## **14. COMITE D'AUDIT**

---

Le Comité d'Audit a été nommé par le Conseil pour l'assister dans le contrôle de l'intégrité des comptes du Groupe Evadix, du respect par le Groupe des obligations légales et réglementaires, de l'indépendance du Commissaire, de l'exécution des fonctions d'audit interne du Groupe et des fonctions du Commissaire, et des contrôles internes et de la gestion des risques. Les responsabilités spécifiques du Comité d'Audit figurent dans la Charte du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit est composé d'administrateurs exécutifs et non-exécutifs, ces derniers étant indépendants selon le Code belge des sociétés et le Code belge de Gouvernance d'Entreprise.

Enfin, compte tenu de leurs formations et expériences professionnelles antérieures et actuelles, tous les membres du Comité d'Audit peuvent être considérés comme étant des experts en comptabilité et en audit selon la législation belge.

## **15. DIVERS**

---

Aucun autre point n'est à signaler.

La séance du Conseil a été levée à l'issue de ce dernier point.

Tournai, le 27 mars 2014

Pour le Conseil d'Administration



**EVADIX s.a.**

Quai Donat Casterman 71  
7500 TOURNAI  
R.P.M. Tournai n° 0 467 731 030

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2014**  
**PROCES-VERBAL**

Sont présents, les administrateurs:

- Madame Crina Iftimia ;
- Agropellets sprl, représentée par Monsieur Jean-François Gosse, gérant;
- Jarinvest sprl, représentée par Monsieur Etienne Van de Kerckhove, gérant ;
- Monsieur Pascal Leurquin ;
- Monsieur Roger Malchair ;
- The Next Limit sprl, représentée par Monsieur Didier de Coninck, gérant.

Est présent, l'observateur :

La Sogepa, représentée par Madame Sophie Trinon

Rapporteur :

- Monsieur Fabian Blondieau, Directeur des Ressources Humaines du Groupe EVADIX.

Ordre du jour :

- 1- Réorganisation des services généraux – convention de prestations de services avec la société LEURKY

Le Conseil d'Administration se réunit ce lundi 24 février 2014 dans les locaux de la société Innovity située Champ Vallée, 17b à 1348 Louvain-la-Neuve.

La séance est ouverte à 09 heures 00 par Monsieur Jean-François Gosse, Président du Conseil d'Administration. Il constate que tous les administrateurs sont présents. En conséquence, le Conseil peut délibérer en vertu des statuts de la société.

Le Président cite l'unique point figurant à l'ordre du jour et celui-ci est approuvé par tous les administrateurs présents.

Avant d'aborder ce point, Monsieur Pascal Leurquin déclare avoir un intérêt opposé de nature patrimoniale au sens de l'article 523 du Code des Sociétés et qu'il en a déjà avisé le Commissaire aux comptes, à savoir la société RSM Belgium représentée par Madame Céline Arnaud et Monsieur Bernard de Grand Ry.

Etant actionnaire et administrateur délégué de la société Evadix sa et également actionnaire et gérant de la société LEURKY sprl, Monsieur Leurquin précise que la conclusion par Evadix d'une convention de prestations de services avec la société Leurky

est susceptible de permettre un enrichissement de cette dernière du fait de prestations de services facturées à la société Evadix.

Monsieur Leurquin quitte dès lors la présente réunion du Conseil.

1. Réorganisation des services généraux – convention de prestations de services avec la société Leurky
--

Monsieur Jean-François Gosse rappelle tout d'abord au Conseil que, hormis Monsieur Sébastien Fournier, employé à temps partiel qui va quitter la société fin février 2014, les services généraux d'Evadix sont composés des 3 employés suivants :

- Valérie Stival et Valentine Szalai pour la gestion de la comptabilité et de la trésorerie des sociétés belges du groupe Evadix ;
- Fabian Blondieau pour la gestion des ressources humaines, des dossiers assurances et de l'administration au sens large de ces mêmes sociétés.

Il ajoute que cette structure deviendra néanmoins sous peu encore trop importante au regard du futur rapproché du groupe Evadix qui sera, pour rappel, caractérisé par :

- soit la poursuite de la réduction de la taille (et dès lors des effectifs) des activités d'impression et de brochage de Casterman Printing afin de s'adapter à la réalité du secteur de l'imprimerie (baisse continue des volumes d'impression, effondrement des prix de vente, concurrence accrue des pays limitrophes....) ;
- soit un transfert / une reprise de l'activité d'impression de Casterman Printing vers /par une autre entité juridique.

Toutefois, comme l'administrateur délégué l'a à juste titre fait remarquer lors d'un Conseil précédent, le Président précise qu'il n'est plus envisageable d'adapter le personnel « employé » de la société-mère proportionnellement à la baisse de la taille et de l'activité du groupe Evadix étant donné que chacun des 3 collaborateurs évoqués ci-avant dispose d'un savoir-faire et de compétences spécifiques.

Monsieur Jean-François Gosse ajoute que c'est précisément pour cette raison que Monsieur Pascal Leurquin a proposé de reprendre, dès ce mois de mars 2014, Mesdames Stival et Szalai ainsi que Monsieur Blondieau au sein de la société Leurky et d'ensuite facturer à Evadix les prestations qui seront réalisées pour son compte et celui de ses filiales. Le Président mentionne par ailleurs que Leurky réalisera et facturera ses prestations par demi-journée (4 heures) à un tarif proche du coût horaire actuel de ces 3 personnes et en fonction des besoins d'Evadix.

En réponse à une question de l'un des administrateurs présents, le Président signale également que les employés concernés par cet éventuel changement d'employeur ont été vus personnellement par Monsieur Leurquin et qu'ils ont tous répondu favorablement à une éventuelle poursuite de leur activité professionnelle au sein de la société Leurky.

Le Conseil examine ensuite la note qui lui a été remise par Monsieur Leurquin avant la présente réunion et qui reprend le détail de toutes les tâches qui sont réalisées par les 3 employés cités préalablement ainsi qu'une proposition tarifaire de facturation de ces différentes prestations au départ de la société Leurky.

- Le Conseil délibère ensuite et décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur Leurquin de faire conclure par Evadix une convention de prestations de services avec la société Leurky à compter de ce 1<sup>er</sup> mars 2014 en vue d'accomplir diverses tâches dans les domaines suivants : comptabilité, trésorerie, fiscalité, gestion des ressources humaines, assurances et administration au sens large. Cette convention devra prévoir que ces prestations seront réalisées par Valérie Stival, Valentine Szalai et Fabian Blondieau, pour autant que ceux-ci soient toujours employés par la société Leurky, et que ceux-ci travailleront prioritairement pour le client Evadix. Même s'il n'y aura pas de facturation fixe mais uniquement une facturation en régie (en fonction des prestations), la convention prévoira un préavis permettant à Leurky comme Evadix de mettre fin aux services moyennant un préavis de 6 mois.

Dans le respect des dispositions de l'article 523 du Code des Sociétés, le Président énumère les raisons qui ont justifié cette décision unanime du Conseil.

De fait, il indique que la conclusion qu'une convention de prestations de services avec la société Leurky va en effet permettre à Evadix :

- de variabiliser le coût des prestations réalisées jusqu'ici par les services généraux d'Evadix en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins du groupe Evadix ;
- de continuer à pouvoir bénéficier de l'ensemble des compétences de personnes qui connaissent particulièrement bien le fonctionnement du groupe Evadix ;
- de se séparer d'un passif social non négligeable (préavis importants).

Le Conseil estime par ailleurs que la décision qu'il vient de prendre a comme conséquence patrimoniale directe pour Evadix de réduire le passif social. Même si la société ne disposera plus en son sein de certaines compétences spécifiques dans certaines matières liées à la tenue d'une comptabilité et à la gestion des ressources humaines, ce type de service étant assez générique, il n'y a pas de risque qui pousserait à prendre la décision inverse.

Monsieur Pascal Leurquin rejoint la séance et est informé de la décision qui vient d'être prise par le Conseil en son absence.

Finalement, le Conseil mandate Roger Malchair pour la signature de la convention de prestation de services avec la société Leurky, pour le contrôle du contenu de cette dernière (taux de facturation, détail des prestations à réaliser) ainsi que le suivi des prestations et des factures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 09 heures 45.

Le Président du Conseil  
Agropellets sprl,  
représentée par Monsieur Jean-François Gosse, gérant

L'administrateur délégué  
Monsieur Pascal Leurquin

Madame Crina Iftimia

Monsieur Roger Malchair

Jarinvest sprl, représentée par Monsieur Etienne Van de Kerckhove, Gérant

The Next Limit sprl, représentée par Monsieur Didier de Coninck, Gérant

Les administrateurs

La Sogepa, représentée par Madame Sophie Trinon

Observateur









# comptes annuels statutaires

*Comptes BNB  
Rapport de gestion*

***Rapport du commissaire***

EVADIX



# EVADIX SA

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2013

---

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

### **Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif.**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 9.507.718,65 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 147.055,94.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion dans lequel l'organe de gestion justifie du maintien des règles comptable de continuité compte tenu de l'acceptation par le Tribunal de commerce de Tournai de la requête en procédure de réorganisation judiciaire introduite par sa principale filiale Casterman Printing et du sursis de 6 mois qui lui a été accordé ce 27 mars 2014.

Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si Casterman Printing n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

### Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous sommes informés d'une procédure en conflit d'intérêts mise en œuvre par le conseil d'administration. Conformément aux dispositions du Code des Sociétés, l'opération visée par cette procédure est décrite au niveau du rapport de gestion. Suivant notre analyse, il nous est d'avis que cette opération a été réalisée dans des conditions normales de marché de sorte qu'elle n'entraîne pas de conséquence patrimoniale préjudiciable pour la société.

Gosselies, le 11 avril 2014

LE COMMISSAIRE

RSM REVISEURS D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOREN SCRL  
REPRESENTÉE PAR



CELINE ARNAUD  
ASSOCIEE



BERNARD DE GRAND RY  
ASSOCIE



# 13

Règles d'évaluation établies par le Conseil d'Administration.

Sans préjudice de l'application des règles d'évaluation reprises ci-dessous, les règles d'évaluation stipulées dans l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises (Code des Sociétés) sont également d'application.

Toutes les entités juridiques du Groupe faisant partie du périmètre de consolidation possèdent des règles d'évaluation comptables identiques ; directement pour les sociétés belges et moyennant retraitements pour les sociétés étrangères.

## 1. Evaluation de l'actif

### 1.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition ; les frais de restructuration, autres que ceux acquis de tiers, sont évalués à leur coût de revient.

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Les frais d'émission d'emprunts sont activés et l'amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Les autres frais d'établissements sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais de restructuration sont activés et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

### 1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les immobilisations incorporelles, autres que celles acquises de tiers, sont évaluées à leur coût de revient, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

La durée de l'amortissement est fixée au cas par cas ; toutefois, si les amortissements de frais de recherche et de développement et de goodwill sont répartis sur plus de cinq ans, justification doit en être donnée.

La durée d'amortissement des licences et des logiciels varie entre 20% et 33,33%.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

# RÈGLES D'ÉVALUATION

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Les écarts de consolidation positifs sont amortis sur une durée de 10 ans. Le Conseil d'Administration a retenu la durée de 10 ans pour l'amortissement des écarts de consolidation positifs éventuels dans la mesure où c'est la période sur laquelle est estimé le retour sur investissement dans le cadre de l'acquisition de nouvelles filiales.

## 1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, autres que celles engagées pour le paiement d'une rente viagère ou en vertu d'un contrat de location-financement ou de contrats similaires, sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires, sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Est repris sous la valeur d'acquisition des biens acquis contre paiement d'une rente viagère, le capital nécessaire au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté du montant payé au comptant et des frais.

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises, le conseil d'administration décide au cas par cas pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode d'amortissement ainsi que du taux applicable.

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le conseil d'administration, les méthodes d'amortissement et les taux applicables seront les suivants :

- Voir tableau des méthodes et des taux d'amortissement en annexe.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Parmi les immobilisations corporelles figurent dans des comptes distincts le matériel informatique ainsi que les logiciels informatiques.

## 1.4. Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant



# RÈGLES D'ÉVALUATION

de la conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportés ou des créances converties. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des biens et valeurs apportés ou des créances converties, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure du marché.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur base actualisée.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les participations et les actions, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

## 1.5. Stocks

### Matières premières, fournitures et marchandises

Les matières premières, fournitures et marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des matières premières, fournitures et marchandises est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), par une individualisation du prix de chaque élément.

### Produits finis

Les produits finis sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture d'exercice, lorsque cette dernière est

# RÈGLES D'ÉVALUATION

inférieure. L'évaluation de la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des produits finis est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés) par une individualisation du prix de chaque élément.

Les produits finis fabriqués par l'entreprise même, sont évalués à leur coût de revient.

Le coût de revient des produits finis comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

En-cours de fabrication

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Le coût de revient des commandes en exécution comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

1.6. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances à plus ou à moins d'un an, qui ne sont pas reprises sous la rubrique « immobilisations financières », font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés).

# RÈGLES D'ÉVALUATION

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les créances à plus ou à moins d'un an pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

## 1.7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les actions propres de l'entreprise sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

Les actions sont évaluées au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Les titres à revenu fixe sont évalués au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme éléments constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur une base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

# RÈGLES D'ÉVALUATION

## 2. Evaluation du passif

### 2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Outre les provisions, constituées conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), des provisions sont constituées, le cas échéant, pour couvrir d'autres risques et charges relatifs à :

- des engagements en matière de rente viagère ;
- des charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagement de tiers ;
- des charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisation
- l'exécution de commandes passées ou reçues ;
- des fluctuations de prix ;
- des positions et marchés à terme en devises ou en marchandises ;
- des garanties ;
- des litiges en suspens.

Les provisions pour les risques et charges citées ci-dessus sont uniquement constituées en cas de risques prévisibles et de charges permanentes qui peuvent exercer une influence sur le résultat de l'exercice en cours ou des exercices suivants. Le montant des provisions est déterminé sur base d'une estimation objective des documents dont les risques et les charges ressortent.

### 2.2. Impôts différés

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés, si ces subsides et plus-values avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été taxés. L'évaluation se fait sur base du taux d'imposition moyen.

Ils sont évalués sous déduction de l'effet des réductions d'impôts et immunités dont il est probable, au moment où ces subsides et ces plus-values sont actés, qu'il résultera, dans un avenir prévisible, une diminution de la charge fiscale afférente à ces subsides et ces plus-values.

### 2.3. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les engagements découlant des droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires sont chaque année évalués à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

# RÈGLES D'ÉVALUATION

## 2.4. Réévaluation

Les immobilisations corporelles et les participations et actions, qui sont reprises sous les immobilisations financières, ne font pas l'objet de réévaluation.

## 2.5. Conversion de devises

Lorsque, à la date du bilan, des avoirs, des dettes et des engagements libellés en devises étrangères font partie des fonds propres de la société et que ces fonds propres sont soumis à l'impôt, ils sont convertis au cours de clôture du marché au comptant à la date du bilan ou du jour suivant de cotation.

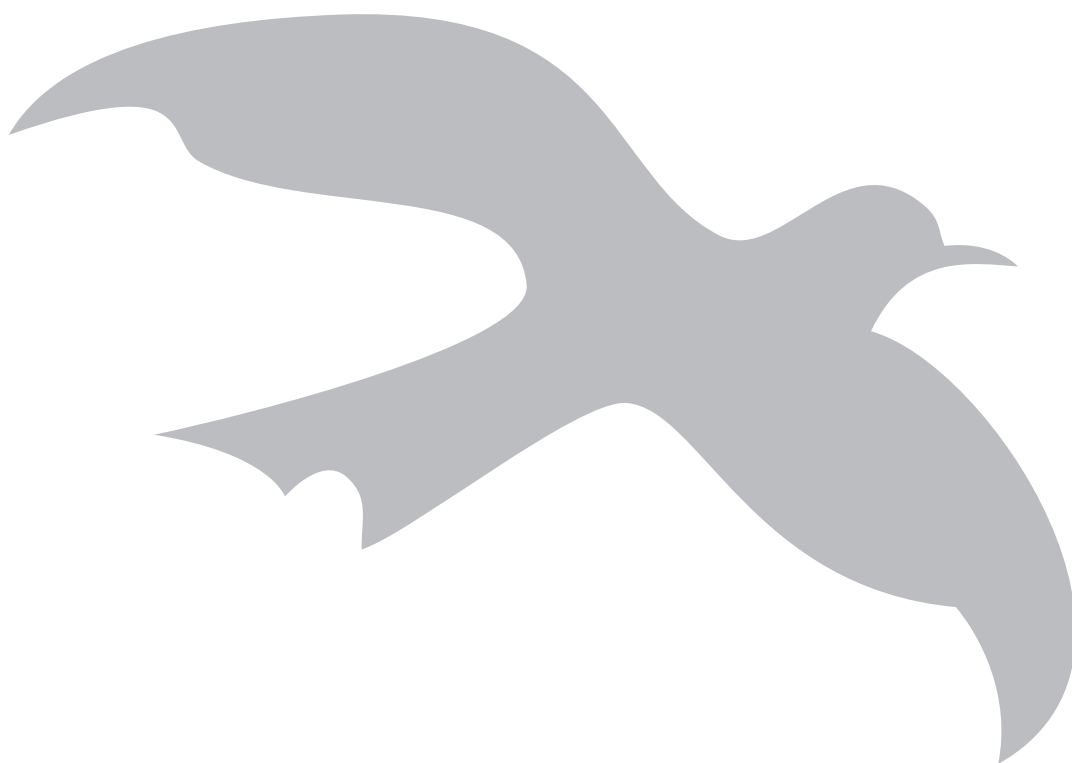
Les montants convertis des devises étrangères sont repris comme suit dans le résultat de l'exercice : les écarts de conversion positifs ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés; les écarts de conversion négatifs sont directement pris en charge au cours de l'exercice concerné.

Les comptes annuels des filiales libellés en devises étrangères sont convertis de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique ;
- les charges et produits sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces principes sont portés à la rubrique « Ecart de conversion » au passif du bilan (fonds propres).







EVADIX 

EVADIX SA  
71 Quai Donat Casterman  
7500 Tournai, Belgique

Tél: +32 69 895 160  
Fax: +32 69 895 170

[info@evadix.be](mailto:info@evadix.be)  
[www.evadix.be](http://www.evadix.be)

---